

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

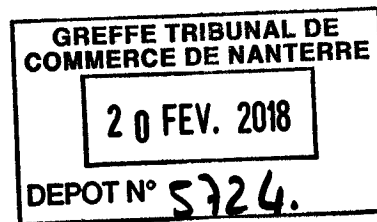
Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 04982

Numéro SIREN : 399 467 927

Nom ou dénomination : COHERIS

Ce dépôt a été enregistré le 20/02/2018 sous le numéro de dépôt 5724



Rapport Financier Annuel

Exercice clos le 31 décembre 2016

[Handwritten signature]

[Faint stamp]

COHERIS

Coheris
4, Rue du Port aux Vins
92150 Suresnes
Tél. : +33 (0)1 57 32 60 60
Fax : +33 (0)1 57 32 62 00

www.coheris.com

Société Anonyme au capital de 2 245 230 euros - 399 467 927 RCS Nanterre - Siège social : 4, Rue du Port aux Vins 92150 Suresnes

Préambule

Le présent rapport financier comprend :

- Le rapport de gestion et les comptes sociaux de la société Coheris établis selon les normes comptables françaises pour l'exercice 2016 ainsi que le rapport des Commissaires aux Comptes et le rapport de l'organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées y afférent,
- les comptes IFRS de Coheris établis selon les normes IFRS pour l'exercice 2016 ainsi que le rapport des Commissaires aux Comptes y afférent.

Les comptes sociaux et IFRS ont été examinés et arrêtés par Conseil d'Administration de la société Coheris le 21 mars 2017.

Sommaire

1. Attestation du Responsable du document	3
2. Rapport de gestion	4
3. Comptes sociaux	26
4. Comptes IFRS	41
5. Honoraires des Commissaires aux Comptes	58
6. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	58
7. Rapport d'audit des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels IFRS	60
8. Rapport de l'organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion	61

1. Attestation du Responsable du document

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes IFRS et les comptes sociaux présentés dans le présent Rapport Financier Annuel 2016 sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et le rapport de gestion ci-joint, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Suresnes,
Le 22 mai 2016

Nathalie Rouvet Lazare
Président-Directeur Général

2. Rapport de gestion

Etabli par le Conseil d'Administration et présenté à l'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2017.

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2016 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance des rapports des Commissaires aux Comptes.

1.1 Activité du groupe

1.1.1 Situation de Coheris et évolution de l'activité pendant l'exercice écoulé

Le chiffre d'affaires 2016 est en croissance de 10 % par rapport à 2015 tiré par les ventes des licences de l'année dont la performance à + 1,9 M€ va au-delà de la commande d'environ 1M€ de licences sur le premier semestre.

Ainsi, Coheris a franchi une étape dans la mise en place de son modèle éditeur qui vise une répartition équilibrée de son chiffre d'affaires en termes de licences, de revenus récurrents de maintenance, et de services associés.

Le ROC (Résultat Opérationnel Courant), en forte hausse par rapport à 2015, représente 8,7 % du chiffre d'affaires à 1,29 M€ et illustre la dynamique vertueuse du business model éditeur. Ce niveau de rentabilité est directement lié à la performance du chiffre d'affaires mais également aux charges qui sont maîtrisées sur la structure cible aujourd'hui atteinte.

Après deux exercices impactés par le coût des actions en matière d'intégration, de synergies et d'amélioration de l'efficacité opérationnelle, le RO 2016 (Résultat Opérationnel) ressort à + 0,97 M€. Positif pour la première fois depuis 2011, ce RO est en forte hausse par rapport à 2015 qui affichait une perte de 0,60 M€.

Le Résultat Net s'établit en bénéfice de 0,84 M€ soit 5,7 % du chiffre d'affaires après constatation d'un IS de -0,1 M€ sans impact cash, Coheris disposant d'environ 8 M€ de déficits fiscaux reportables, et de produits d'impôts différés pour +0,08 M€.

Cet exercice voit également l'amélioration de la trésorerie nette qui s'établit à 2,27 M€ contre 1,31 M€ à fin 2015. La génération du cash liée à l'activité est de 2,25 M€ en croissance de près de 50 % par rapport à 2015. L'endettement reste très faible à 0,85 M€.

1.1.2 Activité des filiales

La simplification de l'organigramme juridique, réalisée par des opérations de transmission universelle de patrimoine, de fusion ou de liquidation de filiales étrangères, fait que Coheris SA, depuis juillet 2015, ne détient plus de filiale.

1.1.3 Évolution récente et perspectives 2017

1.1.3.1 Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Aucun événement pouvant avoir une incidence significative non prise en compte dans les comptes n'est intervenu après la date de clôture.

1.1.3.2 Perspectives

Les deux marchés de Coheris, le CRM et l'Analytics, sont durablement porteurs et tirés par les enjeux de relation clients et de transformation numérique des entreprises sous l'impact du Big Data, du digital et du social. Son modèle Dual (Licence On Premise ou Cloud avec une possibilité de réversibilité) tout comme sa stratégie de modules à valeur ajoutée et de cross-sell, son catalogue de services associés et sa proximité clients sont pour l'éditeur Coheris des différenciateurs forts. De plus, Coheris a mis en place une stratégie d'écosystème en matière d'interopérabilité, de partenariats, d'OEM et de connecteurs pour s'intégrer notamment à des environnements tiers ou Big Data, ce qui constitue un levier de croissance additionnelle.

La stratégie 2020 de Coheris s'inscrit dans le cadre de son nouveau plan stratégique validé par le Conseil d'Administration début 2017 et de son business model d'éditeur de logiciels. Elle doit constituer une nouvelle étape pour l'entreprise, axée sur le développement (croissance organique et croissance externe) et la rentabilité, avec un objectif de ROC / CA à deux chiffres à l'horizon 2020 et une répartition équilibrée entre le chiffre d'affaires Licences / Revenus récurrents de maintenance / Services associés.

Cette stratégie 2020 repose sur :

- L'exploitation des assets de Coheris et des leviers de marché. Le CRM et l'Analytics sont des marchés en croissance boostés par les enjeux de transformation numérique des entreprises, et les segments qu'adresse Coheris sont attendus en croissance ; Le portefeuille clients est au cœur de la dynamique de croissance.
- La poursuite de la dynamique d'innovation et de différenciation grâce à :
 - son modèle Dual On Premise et Cloud et réversible
 - son offre modulaire porteuse d'innovation et permettant l'accélération du cross-sell et du Time to market,
 - son offre Analytics, Social, Temps réel et Mobile déconnecté notamment
 - sa proximité clients et sa proposition de services associés
- Le renforcement du Go to Market s'appuyant sur une stratégie d'écosystème permettant de démultiplier les opportunités au moyen
 - de packages de solutions orientés usages/métiers/utilisateurs
 - de la complétude de l'offre
 - de l'indirect
 - de l'OEM
 - du Big Data

1.1.3.3 Investissements en R&D

Les activités de Recherche et Développement vont se poursuivre au cours de l'exercice. Ces travaux porteront sur le développement des progiciels commercialisés : notamment les différentes versions de Coheris CRM, Coheris NOMAD, Merch, Coheris LIBERTY (BI), Coheris SPAD (Datamining et moteur de recommandation SPAD REALTIME).

Ils mettent en œuvre des technologies relatives aux systèmes de gestion de bases de données (relationnelles et vectorielles), aux serveurs d'applications et aux environnements de développement en architecture N-tiers.

Les activités de Recherche et Développement de Coheris se déclinent sur différents axes. Il s'agit en phase amont du cycle de vie des progiciels, de travaux qui portent sur l'abstraction des besoins exprimés. Cette phase a pour objectif une mise en œuvre qui permet de conserver l'aspect générique de la solution. La phase amont inclut également la réalisation de prototypes destinés à des validations techniques et technologiques. Une partie de l'activité est également consacrée au développement, activité qui porte à la fois sur des fonctions génériques, pour enrichir les socles de développement, et sur des fonctions métier. Ces travaux font l'objet

COHERIS

d'une phase complémentaire d'industrialisation destinée à conférer, en plus d'une compatibilité avec les socles technologiques, des qualités de robustesse et de performance aux progiciels. De manière permanente et transverse, une partie des activités de Recherche et Développement est consacrée à la veille technologique et à l'amélioration des aspects « qualité » des travaux.

Le montant des frais de R&D immobilisés, hors frais de gestion, impact du CIR, frais de supervision et autres frais indirects s'élève à 2 174 K€ en 2016 contre 2 263 K€ en 2015. L'effectif affecté à la recherche et au développement sur les produits est de 48 personnes au 31/12/2016.

Au titre de l'exercice 2016, la société Coheris SA a bénéficié d'un Crédit d'Impôt Recherche et d'un Crédit Impôt Innovation de 758 K€ autour de projets de recherche innovants dans les développements d'applications de CRM, de Business intelligence, de Datamining et leur intégration entre elles.

Le tableau ci-dessous présente les caractéristiques et les contributions comptables des efforts de R&D engagés par Coheris ainsi que l'échéancier d'amortissement sur les 3 prochaines années.

	Valeur nette au 31/12/2016	Amortissement N+1	Amortissement N+2	Amortissement N+3
Frais de recherche et développement	3 597	1 958	1 194	445
Impact CIR	-1 136	-632	-378	-126
Total Frais de Recherche et développement	2 461	1 326	816	319

1.1.4 Faits exceptionnels et litiges

Les litiges ont fait l'objet de provisions en fonction du risque estimé.

Les autres provisions se rapportent à des risques et des charges d'exploitation, notamment pour litiges.

A la connaissance de la société, les litiges connus ne nécessitent pas de provisionnement supplémentaire dans les comptes au 31/12/2016.

1.1.5 Principaux facteurs de risques

Les risques auxquels la société peut être confrontée sont présentés ci-dessous (les chiffres sont présentés en K€ sauf indication contraire) :

Risque client

Coheris a plus de 1000 clients toutes activités confondues. Les 10 clients les plus importants représentent 30 % du chiffre d'affaires du Groupe.

Dans ces conditions, Coheris, n'est pas dépendant d'un client particulier.

En ce qui concerne les risques de défaillance financière, les clients de Coheris sont essentiellement des grandes entreprises qui ne présentent pas de risque de ce type.

Risque de taux

Échéancier des actifs et des dettes financières.

	A 1 an	1 an à 5 ans	Au-delà
Actifs financiers	3 119		
Passifs financiers	-418	-124	-312
Position nette avant gestion	2 701	-124	-312
Hors bilan			
Position nette après gestion	2 701	-124	-312

Le coût de l'endettement financier net s'est élevé à - 98 K€ sur l'exercice 2016. En raison de sa faible exposition au risque de taux, la société n'a pas jugé utile de mettre en place de méthode de gestion de ce risque de taux.

Risque de change

Compte tenu de la très faible exposition de Coheris au risque de change, (la quasi-totalité des transactions étant réalisée en €) Coheris n'a pas mis en place de méthode de suivi et de gestion de ce risque.

Risque de liquidités

Tableau synthétique recensant l'ensemble des dettes financières auprès d'établissements de crédit par catégorie, par devise :

Type d'emprunt	Montant initial en k€	Échéance	Nature du Taux	Existence de couvertures	Capital restant dû au 31/12/2016 en k€
Emprunt bancaire	475	2018	Fixe 1,5 %	NON	267
Avance remboursable BPI	312	2026	0%	NON	312
Total	787				579

La société dispose d'une trésorerie disponible à l'actif de 3 119 K€ au 31/12/2016, par conséquent le risque de liquidités est non significatif.

1.1.6 Situation de trésorerie et d'endettement

La **trésorerie disponible et équivalents de trésorerie (a)** s'élèvent à 3 119 K€ au 31/12/2016 contre 2 317 K€ au 31/12/2015.

Au 31/12/2016, les **dettes financières (b)** à moins d'un an s'élèvent à 418 K€. Les dettes financières à plus d'1 an s'élèvent à 436 K€.

La dette financière totale représente ainsi 854 K€ dont 598 K€ auprès des établissements de crédit. Le solde est essentiellement constitué de réserves de participation. Elle représente 6,8 % des capitaux propres de Coheris. La société est en situation de trésorerie nette (trésorerie et équivalents de trésorerie (a) - dettes financières (b)) de 2 265 K€ au 31/12/2016 contre 1 407 K€ à fin 2015.

Les flux de trésorerie générés par l'activité s'élèvent à + 2 238 K€ sur l'exercice contre + 1 525 K€ en 2015. Cette amélioration provient essentiellement de l'augmentation de la capacité d'autofinancement tirée par le résultat. Les flux de trésorerie liés aux opérations d'investissements sont de - 1 381 K€ contre - 2 118 K€ en 2015. Il s'agit principalement d'investissements incorporels (production immobilisée principalement). Les flux de trésorerie liés aux opérations de financement sont de - 55 K€. La variation de trésorerie sur l'exercice s'élève ainsi à + 802 K€ redevenant positive puisque 2015 affichait une variation négative de - 153 K€.

1.1.7 Politique sociale et environnementale

L'activité de Coheris n'entraîne pas d'impact spécifique sur l'environnement.

En 2016, les collaborateurs de Coheris bénéficient d'un budget d'œuvres sociales, d'un plan d'épargne d'entreprise, d'un accord de participation des salariés aux bénéfices de l'entreprise dans les sociétés du groupe de plus de 50 salariés, d'un plan d'intéressement qui a été renégocié au cours de l'exercice.

Par ailleurs un plan de Bons de Souscription d'actions a été mis en œuvre par le Conseil d'Administration conformément à la 15ième résolution approuvée lors de l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2012. Ce sont 193 500 BSA qui ont été souscrits par les principaux managers en décembre 2012. Au 31/12/2016, le nombre de BSA exerçables était de 72 500.

COHERIS

La société a poursuivi son action en matière d'environnement, pour le protéger, le préserver et le mettre en valeur, en mettant en œuvre les actions suivantes :

- lutte contre le gaspillage, en appliquant au quotidien le tri et le recyclage des déchets,
- utilisation des ampoules basses énergies,
- développement des conférences téléphoniques et des visio-conférences afin de limiter les déplacements des collaborateurs,
- sensibilisation quotidienne des collaborateurs à la responsabilité sociétale et environnementale.

1.1.8 Montant de certaines charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts (Coheris SA)

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous portons à votre connaissance que 20 343 € de charges visées à l'article 39-4 dudit code ont été comptabilisées dans les comptes de Coheris SA au cours de l'exercice 2016.

1.2 Présentation des comptes IFRS

Nous vous présentons ci-après les comptes IFRS de l'exercice écoulé que nous soumettons à votre approbation.

1.2.1 Comparabilité des comptes

Depuis le 1^{er} janvier 2005 les comptes consolidés sont établis conformément aux normes et interprétations IFRS adoptées par l'Union Européenne.

La simplification de l'organigramme juridique, réalisée par des opérations de transmission universelle de patrimoine, de fusion ou de liquidation de filiales étrangères, fait que Coheris SA, depuis juillet 2015, ne détient plus de filiale. Par conséquent, la société n'a plus l'obligation d'établir des comptes consolidés. Depuis 2005, Coheris établissant des comptes consolidés IFRS, la société a décidé de continuer à publier des comptes en normes IFRS, dans la continuité de ses comptes consolidés IFRS antérieurs, afin d'assurer la comparabilité des informations financières diffusées : ces comptes reprennent ainsi les actifs, passifs et la situation nette tels qu'issus des comptes consolidés antérieurs, mais sur la base d'un périmètre de consolidation ne comprenant plus, depuis 2015, qu'une seule entité juridique, à savoir la société Coheris SA.

Au 31 décembre 2016, Coheris publie donc des comptes en normes IFRS et en normes françaises. En application de l'article L.451-162 III du code monétaire et financier, les comptes établis en normes françaises ont fait l'objet d'un audit par les Commissaires aux Comptes. Les comptes établis volontairement par la société en normes IFRS ont fait l'objet d'un audit entrant dans le champ des services autres que la certification des comptes. L'ensemble de ces informations financières ont fait l'objet d'une revue par le Comité d'Audit et ont été arrêtées par le Conseil d'Administration de la société en date du 21 mars 2017.

1.2.2 Examen des comptes IFRS

Bilan IFRS

Au 31/12/2016, l'actif non courant s'établit à 11 458 K€ contre 11 966 K€ au 31/12/2015. Cette diminution s'explique principalement par l'effet de l'amortissement des actifs dans une année où les principaux investissements ont été la R&D pour l'innovation des produits.

L'actif courant est de 11 602 K€ contre 9 839 K€ au 31/12/2015. Cette variation s'explique principalement par une augmentation du poste créances clients pour 1 048 K€ (à la fois en raison du niveau d'activité du 4^{ème} trimestre 2016 mais également d'un avancement important des facturations de maintenances pour 2017) et l'augmentation de la trésorerie pour 802 K€.

Les fonds propres s'élèvent à 12 589 K€ contre 11 652 K€ au 31/12/2015 après prise en compte du résultat de la période de + 847 K€.

Le passif non courant s'établit à 1 324 K€ contre 1 296 K€ en 2015. Il inclut 436 K€ de dettes financières à plus d'un an, des provisions pour risques et charges pour 843 K€ et des passifs d'impôts différés pour 45 K€.

Le passif courant s'élève à 9 147 K€ contre 8 856 K€ au 31/12/2015. Il intègre notamment une dette financière à moins d'1 an de 418 K€, des comptes fournisseurs pour 959 K€ et des autres dettes et comptes de régularisation de 7 770 K€.

Compte de résultat IFRS

En 2016, le chiffre d'affaires s'établit à 14 815 K€ contre 13 521 K€ pour l'exercice précédent.

Les autres produits de l'activité, comprenant principalement la production immobilisée de l'exercice, des reprises de provisions et des transferts de charges, s'établissent à 2 198 K€.

Les achats et services extérieurs s'établissent à 2 499 K€ (contre 2 464 K€ en 2015) et les charges de personnel à 11 171 K€ (contre 10 970 K€ en 2015).

Les impôts et taxes s'établissent à 224 K€. Les dotations aux amortissements et provisions s'élèvent à 1 787 K€ contre 1 877 K€ l'année précédente.

Le résultat opérationnel courant s'établit à + 1 287 K€ contre + 102 K€ en 2015. Après la prise en compte des autres produits et charges opérationnels pour un montant de - 315 K€, le résultat opérationnel ressort à 972 K€ contre - 602 K€ l'année précédente.

Le coût de l'endettement financier net est de - 98 K€ contre - 89 K€ en 2015.

Après prise en compte d'une charge d'impôts de - 27 K€, le résultat net s'établit à + 847 K€ en 2016 contre - 664 K€ en 2015.

1.3 Présentation des comptes sociaux et affectation du résultat

1.3.1 Comparabilité des comptes

Nous vous précisons tout d'abord que les comptes qui vous sont présentés ont été établis selon la même présentation et les mêmes méthodes que l'année précédente.

1.3.2 Examen des comptes sociaux

Bilan

Au 31/12/2016, l'actif immobilisé s'élève à 11 628 K€ contre 11 976 K€ au 31/12/2015. Cette diminution s'explique principalement par l'effet de l'amortissement des actifs dans une année où les principaux investissements ont été la R&D pour l'innovation des produits.

L'actif circulant est de 12 567 K€ contre 10 677 K€ en 2015. Cette variation provient pour l'essentiel de l'augmentation du poste créances clients pour 1 048 K€.

Les capitaux propres s'élèvent à 14 097 K€ au 31/12/2016 contre 12 984 K€ au 31/12/2015. Ces derniers ont principalement été impactés par le résultat de l'exercice 2016 (+ 1 113 K€).

La variation des dettes, qui s'élèvent à 9 583 K€ au 31/12/2016 contre 9 436 K€ au 31/12/2015.

L'échéancier des dettes fournisseurs est le suivant :

	Total	Echu	- 30j	Entre 30j et 60j	+ de 60j
2015	447	39	88	279	41
2016	422	5	35	330	52

Compte de résultat

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, le chiffre d'affaires s'est élevé à 14 815 K€ contre 13 520 K€ pour l'exercice précédent, soit une croissance de 10 %.

Rapport financier 31/12/2016

COHERIS

Le montant des traitements et salaires et cotisations sociales s'élève à 10 844 K€ contre 10 806 K€ en 2015. Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 16 463 K€ contre 16 512 K€ pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation s'élève à + 550 K€ contre – 716 K€ pour l'exercice précédent.

Le résultat courant avant impôts s'établit à +728 K€ contre – 514 K€ pour l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel est de – 315 K€ contre – 705 K€ en 2015.

Après prise en compte notamment du Crédit Impôt Recherche l'exercice 2016 pour 758 K€ Coheris SA dégage un résultat de 1 113 K€ contre – 466 K€ en 2015.

1.3.3 Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 1 113 185,73 €.

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice de la manière suivante :

Résultat Net comptable	1 113 185,73 €
Affecté de la manière suivante :	
Au compte report à nouveau	1 113 185,73 €

1.3.4 Dividende

Après 4 années de pertes et de diminution de la trésorerie de Coheris nous vous proposons de ne pas procéder à la distribution d'un dividende afin de conserver une capacité financière permettant de soutenir le plan stratégique 2020 notamment.

Compte tenu de ces affectations, les capitaux propres de la société seraient donc de 14 097 145,65 €.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

EXERCICE

31 décembre 2013 : Néant

31 décembre 2014 : Néant

31 décembre 2015 : Néant

1.3.5 Délais de prescription

Les dividendes non réclamés dans un délai de 5 ans à compter de la date de leur mise en paiement sont prescrits au profit de l'État (art 2277 du Code Civil).

1.3.6 Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

1.3.7 Observations du Comité d'entreprise

En application des dispositions de l'article L.2323-8 du Code du travail, le Comité d'entreprise de la société Coheris SA n'a formulé aucune observation sur la situation économique et sociale de la Société.

1.4 Capital de la Société

A la date du conseil, le capital social de la société s'élève à 2 245 230 euros, divisé en 5 613 075 actions de 0,40 € de nominal entièrement libérées et toutes de même rang.

1.4.1 Évolution du capital de la société au cours des trois derniers exercices

Le capital social de Coheris n'a pas évolué au cours de 3 derniers exercices. Il est composé de 5 613 075 actions d'un nominal de 0,40 €.

1.4.2 Plan de BSA

Un plan de Bons de Souscription d'actions (BSA) a été mis en œuvre par le Conseil d'Administration conformément à la 15^{ième} résolution approuvée lors de l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2012. Ce sont 193 500 BSA qui ont été souscrits par les principaux managers en décembre 2012.

Ces bons seront exerçables à compter du 1^{er} juillet 2015 jusqu'au 31 décembre 2017 sous condition que le cours soit au moins égal à 3,5 € et que les bénéficiaires soient encore présents dans le groupe au jour de l'exercice.

Au 31/12/2016, le nombre de BSA exerçables était de 72 500.

Dans l'hypothèse où l'ensemble de ces BSA serait exercé, la dilution potentielle serait de 1,29%.

1.4.3 Actions gratuites sous conditions de performance

Un plan d'Attribution d'Actions Gratuites de performance (AGA) a été mis en œuvre par le Conseil d'Administration conformément à la 12^{ième} résolution approuvée lors de l'Assemblée Générale Mixte du 17 juin 2015, résolution qui délègue tous pouvoirs au Conseil d'Administration, pour une durée de 24 mois, pour procéder à des attributions d'actions gratuites sous conditions de performance dans la limite de 2 % du capital social soit 112 262 actions. Ces attributions d'actions gratuites sous conditions de performance sont réalisées avec des actions émises et détenues par la société, sans dilution pour les actionnaires, au profit des mandataires sociaux et des salariés de la société membres du Comité de Direction.

Dans sa séance du 22 juillet 2015, le Conseil d'Administration, faisant usage de la délégation donnée par l'AGM du 17 juin 2015, a attribué 28 000 actions gratuites sous conditions de performance à Mme Nathalie Rouvet Lazare dans le cadre de son package de rémunération pour l'année 2015. Le Conseil d'Administration du 22 mars 2016 a constaté le niveau d'atteinte des conditions de performance sur l'exercice 2015. Sur la base de cette atteinte partielle, ce sont 6.877 actions qui seront attribuées définitivement au terme de la période d'acquisition d'une durée de 2 ans, soit le 22 juillet 2017, à Mme Nathalie Rouvet Lazare, au titre de son package de rémunération 2015, et pour une valeur de 12.378,60 € (cours du 21 mars 2016 à 1,80 €). La période de conservation est d'une durée de deux ans, à compter du terme de la période d'acquisition.

Par ailleurs, en date du 1^{er} septembre 2015, une attribution de 4 000 actions gratuites sous conditions de performance a été décidée au profit d'un salarié, membre du Codir, non mandataire, faisant partie des 10 personnes les mieux rémunérées. Les conditions de performance n'ayant pas été atteintes, aucune de ces 4.000 actions gratuites sous conditions de performance ne sera effectivement attribuée.

Un plan d'Attribution d'Actions Gratuites de performance (AGA) a été mis en œuvre par le Conseil d'Administration conformément à la 14^{ième} résolution approuvée lors de l'Assemblée Générale Mixte du 29 juin 2016, résolution qui délègue tous pouvoirs au Conseil d'Administration, pour une durée de 24 mois, pour procéder à des attributions d'actions gratuites sous conditions de performance dans la limite de 3,6% du capital social soit 200.000 actions. Cette résolution annule et remplace l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 17 juin 2015 dans sa 12^{ième} résolution. Ces attributions d'actions gratuites sous conditions de performance sont réalisées avec des actions émises et détenues par la société, sans dilution pour les actionnaires, au profit des mandataires sociaux et des salariés de la société membres du Comité de Direction.

Dans sa séance du 29 juin 2016, le Conseil d'Administration, faisant usage de la délégation donnée par l'AGM du 29 juin 2016, a attribué à Mme Nathalie Rouvet Lazare, dans le cadre de son package de rémunération pour l'année 2016, un nombre total de 43 000 actions gratuites sous conditions de performance pouvant aller jusqu'à 71 000 actions gratuites en cas de surperformance sur l'exercice 2016.

Le Conseil d'Administration a constaté le niveau d'atteinte des conditions de performance sur l'exercice 2016. Ce sont 64.650 actions qui seront attribuées définitivement au terme de la période d'acquisition à Mme Nathalie Rouvet Lazare, soit le 29 juin 2017 pour une valeur de 203.001 € (cours du 20 mars 2017 à 3,14 €). La période de conservation est d'une durée de un an à compter du 29 juin 2017.

Par ailleurs, en date du 1^{er} juillet 2016, une attribution de 44 000 actions gratuites sous conditions de performance a été décidée au profit de certains salariés, membres du Codir, non mandataires, faisant partie des 10 personnes les mieux rémunérées. Compte tenu du niveau d'atteinte des conditions de performance sur l'exercice 2016, ce sont 44.000 actions qui seront attribuées définitivement à ces salariés, membres du Codir, au terme de la période d'acquisition d'une durée d'un an, au titre d'un dispositif de rétention, et pour

une valeur de 138.160 € (cours du 20 mars 2017 à 3,14 €). Ces actions seront ensuite cessibles au-delà d'un délai de conservation de 1 an à partir de la date d'attribution définitive fixée au 1er juillet 2017.

La juste valeur comptable de ces actions gratuites de performance (ci-après AGA) a été déterminée sur la base du nombre d'actions qui seront acquises valorisées au cours de l'action au jour de la décision d'attribution. Cette juste valeur étant ensuite étalée comptablement dans les comptes sur la durée d'attribution définitive. Au titre de 2016, une charge de 123 K€ de juste valeur des AGA ainsi qu'une provision pour cotisations sociales de 45 K€ ont été comptabilisées. L'engagement total figurant au passif s'élève à 169 K€.

1.4.4 Répartition du capital et des droits de vote

La répartition du capital est la suivante (mise à jour base TPI du 5/06/2016):

Actionnaires	Nombre d'actions	Dont DV nul	Droits de vote	% du capital	% des droits de vote
DEVFACTORY	1 234 723		1 234 723	22,00%	22,85%
SOCADIF	646 914		646 914	11,53%	11,97%
AUTOCONTROLE	414 442	414 442		7,38%	0,00%
SIGMA	237 795		237 795	4,24%	4,40%
ALTO INVEST	206 387		206 387	3,68%	3,82%
AGIPI	115 211		115 211	2,05%	2,13%
GREENSTOCK	100 000		100 000	1,78%	1,85%
INITIATIVE ET FINANCE	89 606		89 606	1,60%	1,66%
SALARIES	42 544		69 448	0,76%	1,29%
N. ROUVET LAZARE	37 526		48 276	0,67%	0,89%
PUBLIC	2 487 927		2 655 865	44,31%	49,14%
Total	5 613 075	414 442	5 404 225	100 %	100 %

sous réserve des mouvements non déclarés par les actionnaires identifiés dans ce tableau

A ce jour, les déclarations de franchissement de seuils intervenues sont les suivantes :

Franchissements de seuil								
Actionnaire	En capital				En droit de vote			
	Seuils franchis	Sens	Actions	% du capital	Seuils franchis	Sens	Droits de vote	% des droits de vote
Siparex								
Seuil franchi le 8/03/2006	5%	Hausse	280 400	5,27	Néant	Néant	280 400	4,06
Seuil franchi le 4/04/2006	5%	Baisse	248 117	4,66	Néant	Néant	248 117	3,62
ALTO I NVEST								
Seuil franchi le 16/06/06	5%	Hausse	293 977	5,23	Néant	Néant	293 977	4,14
Seuil franchi le 20/05/09	Néant	Néant	367 444	6,55	5%	Hausse	367 444	5,16
Seuil franchi le 30/10/09	10%	Hausse	610 743	10,88	Néant	Néant	610 743	8,31
Seuil franchi le 2/02/10	Néant	Néant	724 639	12,91	10%	Hausse	724 639	11,21
Seuil franchi le 15/07/13	Néant	Néant	625 642	11,15	10%	Baisse	625 642	9,95
Seuil franchi le 1/08/13	10%	Baisse	560 750	9,99	Néant	Néant	560 750	8,89
Seuil franchi le 5/11/13	Néant	Néant	305 125	5,44	5%	Baisse	305 125	4,83
Seuil franchi le 7/05/14	5%	Baisse	278 714	4,97	Néant	Néant	278 714	4,42
GOLDMAN SACHS GROUP								
Seuil franchi le 21/05/15	5%	Hausse	323 711	5,77	5%	Hausse	232 711	5,52
Seuil franchi le 23/01/15	5%	Baisse	106 274	1,89	5%	Baisse	106 274	1,81
JINDAL(*)								
Seuil franchi le 29/06/06	5%, 10% et 15%	Hausse	869 015	15,48	5%, 10%	hausse	869 015	14
Seuil franchi le 25/07/06	20%	Hausse	1 190 687	21,21	20%	Hausse	1 190 687	19,14
Seuil franchi le 18/01/07	20% et 15%	Baisse	738 291	13,15	15%	Baisse	738 291	11,87
Seuil franchi le 13/06/08	15%	Hausse	921 169	16,41	Néant	Néant	921 169	14,83
Seuil franchi le 29/06/08	15%	Néant	921 169	16,41	20%	Hausse	1 604 460	23,33

COHERIS

Seuil franchi le 4/06/09	15%	Baisse	817 397	14,56	Néant	Néant	1 500 688	21,09
Seuil franchi le 23/06/09	10% et 5%	Baisse	58 928	1,05	20%, 15%, 10% et 5%	Baisse	117 856	1,88
SGAM								
Seuil franchi le 5/01/07	5%	Hausse	281 620	5,02	Néant	Néant	281 620	4,53
Seuil franchi le 21/06/07	5%	Baisse	279 149	4,97	Néant	Néant	279 149	4,39
SOCADIF								
Seuil franchi le 23/06/09	5%	Hausse	465 578	8,29	5%	Hausse	465 578	7,43
Seuil franchi le 21/07/09	10%	Hausse	646 914	11,53	10%	Hausse	646 914	10,33
DEVFACTORY								
Seuil franchi le 17/10/14	5%	Hausse	292 000	5,20	5%	Hausse	292 000	5,01
Seuil franchi le 16/01/15	10%	Hausse	583 000	10,39	Néant	Néant	583 000	9,95
Seuil franchi le 19/01/15	Néant	Néant	635 500	11,32	10%	Hausse	635 500	10,84
Seuil franchi le 20/01/15	15%	Hausse	843 000	15,02	Néant	Néant	843 000	14,38
Seuil franchi le 21/01/15	Néant	Néant	944 428	16,83	15%	Hausse	944 428	16,11
Seuil franchi le 5/02/16	20%	Hausse	1 156 034	20,60	Néant	Néant	1 156 034	19,8
Fabrice ROUX								
Seuil franchi le 20/01/15	10% et 5%	Baisse	10 000	0,18	10% et 5%	Baisse	20 000	0,32

(*) Monsieur Sanjeev Aggarwal, représentant de la société JINDAL, fut administrateur de la société Coheris du 21 septembre 2006 au 5 mars 2007.

A notre connaissance, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement ou indirectement seuls ou de concert 5% ou plus du capital ou des droits de vote. Il n'existe pas de pacte d'actionnaires. A notre connaissance, aucune action n'est nantie.

Un droit de vote double est conféré aux actions inscrites nominativement au nom du même actionnaire depuis 2 ans au moins.

A notre connaissance, Coheris n'est ni détenu ni contrôlé, directement ou indirectement, par une autre société.

A la date du présent rapport, il n'existe à notre connaissance aucun accord dont la mise en œuvre pourrait à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.

1.4.5 Actions d'auto détention

Dans le cadre du programme de rachat autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 17 juin 2015 puis celui autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 29 juin 2016, la société a, au cours de l'exercice 2016, acquis 124 219 actions au prix moyen de 2,18 € et cédé 123 683 actions au prix moyen de 2,18 €.

Coheris a constitué son portefeuille de titres principalement pour rémunérer en titre d'éventuelles opérations de croissance externe, dans le cadre d'attribution de stock-options, d'actions gratuites de performance à ses salariés et mandataires sociaux mais également au titre de son contrat de liquidité administré.

A la date du 31/12/2016, Coheris détenait 297 587 titres sur son compte d'autocontrôle et contrat de liquidité.

En complément, Coheris détient 115 527 actions qui seront attribuées dans le cadre des actions gratuites de performance (cf. 1.4.3 du présent document)

1.4.6 Participation des salariés au capital (PEE)

Le FCPE Coheris qui regroupe les actions des collaborateurs détenues dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise selon la définition de l'article L. 225-102 du Code de commerce détient 19 450 actions au 31 décembre 2016, soit 0,35 % du capital.

1.4.7 Tableau récapitulatif pour l'exercice 2016 des délégations d'augmentation de capital en cours de validité et de leur utilisation

Établi en application de l'article L.225.100 al.4 du Code de commerce

Q. COHERIS

Date de l'assemblée	Nature de la délégation	Montant nominal autorisé	Montant nominal utilisé	Durée de la délégation	Échéance de la délégation
AGM 29 juin 2016 (10 ^{ème} résolution)	Annulation ou réduction du capital des actions acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions	10% du capital au jour de l'opération	0	26 mois	29 août 2018
AGM 29 juin 2016 (11 ^{ème} résolution)	Emission de valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	1 M€	0	26 mois	29 août 2018
AGM 29 juin 2016 (13 ^{ème} résolution)	Emission d'actions réservée aux adhérents à un Plan Epargne Entreprise	67.357 €	0	18 mois	29 décembre 2017
AGM 29 Juin 2016 (15 ^{ème} résolution)	Report de la période de la réalisation des conditions au 31 décembre 2017 pour les BSA objet de la 15 ^{ème} résolution de l'AGM du 20 juin 2012	77.400 €	193.500 BSA ont été attribués ouvrant droit à une augmentation de capital de 77.400 € sous réalisation des conditions d'exercice entre le 1 ^{er} juillet 2015 et le 31 décembre 2017		31 décembre 2017 pour l'exercice des BSA et l'augmentation de capital liée
AGM 17 juin 2015 (8 ^{ème} résolution)	Annulation ou réduction du capital des actions acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions	10% du capital au jour de l'opération	0	18 mois	17 décembre 2016
AGM 17 juin 2015 (9 ^{ème} résolution)	Emission de valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	1 M€	0	26 mois	17 août 2017
AGM 17 Juin 2015 (11 ^{ème} résolution)	Emission d'actions réservée aux adhérents à un Plan Epargne Entreprise	67.357 €	0	18 mois	17 décembre 2016
AGM 17 Juin 2015 (13 ^{ème} résolution)	Report de la période de la réalisation des conditions au 31 décembre 2016 pour les BSA objet de la 15 ^{ème} résolution de l'AGM du 20 juin 2012	77.400 €	193.500 BSA ont été attribués ouvrant droit à une augmentation de capital de 77.400 € sous réalisation des conditions d'exercice entre le 1 ^{er} juillet 2015 et le 31 décembre 2016		31 décembre 2016 pour l'exercice des BSA et l'augmentation de capital liée
AGM 18 juin 2014 (9 ^{ème} résolution)	Annulation ou réduction du capital des actions acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions	10% du capital au jour de l'opération	0	24 mois	18 juin 2016
AGM 20 Juin 2012 (15 ^{ème} résolution)	Attribution de BSA à des cadres dirigeants, mandataires ou salariés de la Société (à l'exception du président directeur général de la Société)	280.000 BSA ouvrant droit à une augmentation de capital de 112.000 €	193.500 BSA ont été attribués ouvrant droit à une augmentation de capital de 77.400 € sous réalisation des conditions d'exercice au 2 ^{ème} semestre 2015	6 mois	20 décembre 2012 pour l'émission des BSA 2 ^{ème} semestre 2015 pour l'exercice des BSA et l'augmentation de capital liée

1.5 Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce

Aucune convention visée à l'article L. 225-38 du Code de commerce n'a été conclue au cours de 2016.

1.6 Administration et contrôle

1.6.1 Liste des mandats et fonctions

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés par chacun des mandataires sociaux est la suivante.

Nathalie Rouvet Lazare

- Président Directeur Général de Coheris SA depuis le 5/12/2013
- Administratrice de Coheris S.A depuis l'AGO du 8 septembre 2011

Claudine Metz

- Administratrice de Coheris SA depuis l'AGM du 18/06/2014

Philippe Legorjus

- Administrateur coopté de Coheris SA depuis le Conseil d'Administration du 8 décembre 2015 puis nommé par l'AGM du 29 juin 2016

Corinne Fernandez

- Administratrice cooptée de Coheris SA depuis le Conseil d'Administration du 26 janvier 2016 puis nommée par l'AGM du 29 juin 2016

Catherine Blanchet

- Administratrice cooptée de Coheris SA depuis le Conseil d'Administration du 3 mai 2016 puis nommée par l'AGM du 29 juin 2016

Philippe Schulz

- Administrateur de Coheris SA nommé par l'AGM du 29 juin 2016 dans le cadre d'une résolution inscrite à l'ordre du jour par DevFactory

Arnaud Créput

- Administrateur de Coheris SA, depuis l'AGO du 08/11/2006 et jusqu'à sa démission le 26 janvier 2016

Claude Leclercq

- Administrateur de Coheris SA jusqu'à sa démission le 5 avril 2016

1.6.2 Rémunérations et avantages reçus par les mandataires sociaux

Les rémunérations des mandataires sociaux sont fixées par le Conseil d'Administration sur proposition du comité des rémunérations.

Le Comité des rémunérations se réunit pour examiner la rémunération des mandataires sociaux et pour proposer la répartition des jetons de présence des administrateurs.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous rendons compte de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés, durant l'exercice, à chaque mandataire social détenant un mandat dans une société cotée, tant par la Société que par des sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce et par la société contrôlant celle dans laquelle ils exercent leur mandat et des avantages de toute nature reçus de la société Coheris SA, durant l'exercice, par chaque mandataire social.

Mandataire social dirigeant :

Les montants sont indiqués en brut :

Madame Rouvet Lazare, Président-Directeur Général En €	2014		2015		2016	
	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés sur l'année calendaire	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés sur l'année calendaire	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés sur l'année calendaire
Rémunération fixe	150 000	150 000	150 000	150 000	160 000	160 000
Rémunération variable	39 015	0	9 824	39 015	70 928 ⁽³⁾	9 824
Jetons de présence	0	6 000 ⁽²⁾	6 967	0	0	6 967
Avantages en nature	20 809	20 809	20 292	20 292	20 792	20 792
TOTAL	209 824	170 809	187 083	209 307	251 720	197 583
Actions gratuites de performance						
Nombre	18 207		6 877		64 650 ⁽⁴⁾	
Conversion en euro ⁽¹⁾	38 963			38 963		

⁽¹⁾ Au titre de l'exercice 2014, la part en actions gratuites de performance représentait 18 207 actions. Compte tenu du refus de l'AG de juin 2014 d'attribuer des actions de performance, ces actions ont été converties en euros selon les modalités définies dans le package 2014. La valeur a été calculée sur la valeur moyenne du cours des 20 jours suivant la publication des résultats 2014 soit 2,14 €.

⁽²⁾ Concerne les jetons de présence de l'exercice 2013 en qualité d'Administrateur Indépendant.

⁽³⁾ Au titre de l'exercice 2016, et compte tenu du niveau d'atteinte des objectifs quantitatifs, la rémunération variable pécuniaire de Madame Nathalie Rouvet Lazare s'établit à 44 % du sa rémunération fixe

⁽⁴⁾ Au titre de l'exercice 2016, et compte tenu du niveau d'atteinte des objectifs quantitatifs et qualitatifs, ce sont 64 650 actions gratuites de performance qui ont été attribuées à Madame Nathalie Rouvet Lazare

Mandataires sociaux non dirigeants :

En 2016, Coheris a versé les jetons de présence suivants aux administrateurs au titre de l'exercice 2015 (en €) :

Arnaud Créput	5 474
Claude Leclercq	6 469
Claudine Metz	8 460
Hélène Levy-Baudoin	2 488
TOTAL	22 891

1.7 RESPONSABILITE SOCIALE DE L'ENTREPRISE (RSE)

La responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) est une préoccupation importante pour Coheris. En tant qu'éditeur de solutions logiciels, Coheris porte une attention particulière aux conséquences sociales, environnementales et économiques de l'ensemble de ses activités. Certains indicateurs n'ont pas été jugés pertinents et n'ont donc pas été repris dans le cadre du présent rapport.

1.7.1 Note Méthodologique

Ce rapport prend en compte tous les collaborateurs de l'entreprise. Dans le calcul des effectifs, seuls les stagiaires et les mandataires sociaux ne sont pas pris en considération.

Ainsi les CDI, CDD (incluant les contrats en alternance : apprentissage et contrat de professionnalisation) et contrats suspendus sont pris en compte dans le calcul des indicateurs présentés.

Pour tous les indicateurs sociaux, le périmètre pris en compte est la France : Suresnes et Aix en Provence.

Concernant les indicateurs environnementaux (déchets, consommation d'énergies et rejet de GES) à l'exception de la politique générale en matière environnementale, le périmètre pris en compte est celui de Suresnes uniquement.

Pour les indicateurs sociétaux, le périmètre publié correspond à la France : Suresnes et Aix en Provence.

Sauf indication contraire, une journée de formation correspond à 7 heures.

Le taux d'absentéisme est calculé de la façon suivante : nombre de jours d'absences calendaires hors congés payés, RTT et congés d'ancienneté/nombres de jours de présence.

Le taux de fréquence des accidents de travail est calculé de la façon suivante : (nombre d'accidents de travail avec arrêt x 1000 000)/ nombre d'heures travaillées théoriques.

Le taux de gravité des accidents de travail est calculé de la façon suivante : (nombre de journées indemnisées calendaires x 1000)/ nombre d'heures théoriques travaillées.

Les accidents de travail pris en compte pour le calcul des taux de fréquence et de gravité sont les suivants : accidents de trajet domicile-travail, accidents de déplacements professionnels et accidents sur le lieu de travail.

Le facteur d'émission utilisé est celui d'EDF présent dans le bilan carbone de l'Ademe V 7.1 (soit 0,048 kg éq. CO2 par kWh).

Les indicateurs suivants ne sont pas pertinents au regard de notre activité :

- Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement,
- La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité,
- La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales,
- La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation,
- L'utilisation des sols,
- Les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire,
- L'adaptation aux conséquences du changement climatique,
- Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité,
- Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions.

La démarche RSE de Coheris s'articule autour des axes suivants.

1.7.2 Politique sociale

1.7.2.1 Les collaborateurs de Coheris

Coheris considère que les hommes et les femmes du groupe représentent l'atout essentiel de son développement.

Effectif	Définition	Unité de mesure	2015	2016	Evolution	Evolution en %
Total	Effectif inscrit au 31 décembre	Nombre total d'employés CDD et CDI	137	127	-10	-7%
CDI	Employés du groupe titulaires d'un contrat à durée indéterminée	Nombre total d'employés avec CDI	136	125	-11	-8%
CDD	Employés du groupe titulaires d'un contrat à durée déterminée	Nombre total d'employés avec CDD	1	2	+1	+100%
Apprenti	Apprenti titulaire d'un contrat d'apprentissage	Nombre de contrat d'apprentissage	0	0	0	
Effectif par catégorie	Employés du groupe par catégorie professionnelle	% cadres dans l'effectif total	92,70%	92,91%	+0,2%	
		% ETAM dans l'effectif total	7,30%	7,08%	-0,2%	
Effectif par âge	Employés du groupe par tranche d'âge	Age ≤ 24 ans	1	1	0	0%
		Age 25 - 29	11	12	+1	+9%
		Age 30 - 34	12	10	-2	-17%
		Age 35 - 39	33	23	-10	-30%
		Age 40 - 44	40	32	-8	-20%
		Age 45 - 49	20	28	+8	+40%
		Age 50 - 54	13	13	0	0%
		Age ≥ 55	7	8	+1	+14%
Effectif par sexe	Employés du groupe Hommes et Femmes	Nombre de femmes	40	39	-1	-3%
		Nombre d'hommes	97	88	-9	-9%
Parité	Pourcentage d'hommes et de femmes dans l'effectif total	% de femmes	29,20%	30,70%	+1,50%	
		% d'hommes	70,80%	69,30%	-1,50%	
Effectif par site	Employés du groupe répartis par zone géographique	Suresnes	122	114	-8	-7%
		Aix-en-Provence	13	13	0	0%
		Lyon	2	0	-2	-100%
Recrutement	Embauches en CDI	Nombre de recrutements en CDI	16	7	-9	-56%
	Embauches en CDD	Nombre de recrutements en CDD	2	3	+1	+50%
Départs	Sorties du groupe CDI, CDD et apprentis	Nombre de contrat CDI, CDD et apprentis interrompus	28	19	-9	-32%

		Dont licenciement	5	1	-4	-80%
Age moyen	Age moyen de l'effectif en CDI	Nombre d'années	41,61	42,38	+0,77	+2%
Ancienneté moyenne	Ancienneté moyenne de l'effectif en CDI	Nombre d'années	9,26	7,60	-1,66	-18%
Heures de formation	Temps moyen passé en formation pour les personnels ayant bénéficié d'au moins une formation	Moyenne des nombres d'heures passées en formation	15,6	15,8	+0,1%	0%
	Nombre de personnes ayant reçu au moins une formation dans l'année		63	80	+17	+21%
Rémunération	La base brute URSSAF 2016 de Coheris fait ressortir une diminution de la masse salariale de 505 855 euros entre 2015 et 2016.					
Absentéisme	En 2016, le taux d'absentéisme s'élève à 2.2 %, contre 3.2 % en 2015.					

1.7.2.2 Organisation du travail

Le temps de travail au sein de Coheris est organisé conformément à l'accord sur la réduction du temps de travail signé le 22 décembre 2001.

Il existe trois modalités d'organisation du temps de travail au sein de la société Coheris :

- La modalité 1 (modalité standard) : les salariés dont le travail nécessite une présence continue selon des horaires fixes sont affectés à cette modalité. Ces salariés effectuent un horaire hebdomadaire de 37 heures 50 et bénéficient de 10 JRTT par an.
- Les modalités 2 et 3 (modalités de réalisation de mission) :
 - o Salariés affectés à la modalité 2 : les cadres affectés aux modalités de réalisation de mission dont le coefficient est inférieur ou égal au coefficient 150,
 - o Salariés affectés à la modalité 3 : les cadres dont le coefficient est supérieur ou égal au coefficient 170 sont affectés à cette modalité.
 - o Ces salariés travaillent 218 jours par an.
- Les cadres dirigeants : ces salariés bénéficient d'une rémunération forfaitaire annuelle indépendante de leur horaire de travail.

1.7.2.3 Relations sociales

Coheris est attentif à développer et maintenir un dialogue social de qualité avec l'ensemble de ses salariés et de leurs représentants pour informer, anticiper et s'adapter.

Outre le respect des obligations légales, le dialogue avec les instances représentatives du personnel a pour objectif :

- d'apporter une information régulière et transparente sur l'évolution de l'entreprise (sa stratégie, ses résultats, ses changements organisationnels, etc.) ;
- de discuter avec les représentants du personnel de solutions d'accompagnement des collaborateurs et d'anticipation de toutes les évolutions nécessaires pour réussir la transformation de Coheris. Les échanges concernent aussi bien la rémunération que la formation ou l'adaptation des organisations. Ils se concrétisent par des accords d'entreprises nécessaires à l'évolution de la société Coheris (par exemple, le suivi régulier de l'accord H-F à travers les rapports annuels H/F).

En 2016, la délégation unique du personnel a tenu dix-sept réunions : les instances représentatives du personnel ont ainsi été tenues régulièrement informées de la marche de la société et des changements d'organisation au sein de l'entreprise. Le CHSCT a également tenu cinq réunions en 2016.

Dans cet esprit, la Direction rencontre également les organisations syndicales représentatives au sein de la société pour échanger, négocier, conclure des accords et en assurer le suivi. En 2016, cinq réunions ont été tenues dans le cadre de la négociation annuelle obligatoire et un accord d'entreprise, relatif aux astreintes, a été signé.

Depuis plusieurs années, l'ensemble des salariés de Coheris est également incité à échanger, partager et interagir sur des sujets d'entreprise via notre réseau social d'entreprise SoCoh. Plusieurs espaces thématiques ont été créés pour permettre aux collaborateurs de partager leurs expériences autour de sujets professionnels en temps réel et ainsi transformer les savoirs individuels en savoirs collectifs.

Enfin, l'organisation d'événements conviviaux (sales meeting en début d'année, réunions annuelles et trimestrielles avec l'ensemble du personnel) permet également aux collaborateurs d'échanger entre eux et de développer leur réseau.

1.7.2.4 Assurer Santé, Sécurité et Bien-être au travail

Coheris s'engage à mener ses activités de manière responsable pour préserver la santé et la sécurité de son personnel.

Tous les incidents graves et les accidents du travail doivent être signalés afin de permettre l'analyse et l'identification des tendances et causes premières et d'adapter les programmes de prévention en conséquence.

Ces données sont utilisées en permanence pour améliorer les performances de Coheris en matière de sécurité et atteindre notre objectif : aucune absence pour cause de blessure et de maladie liée au travail.

Selon l'analyse préliminaire des tendances 2014, les chutes, glissades, accidents de trajets constituent les incidents les plus fréquents.

Coheris n'est pas spécifiquement exposé aux risques d'accidents. Néanmoins sur l'année 2016, Coheris a comptabilisé un accident de trajet qui a eu lieu entre le domicile et le lieu de travail du collaborateur. A titre de rappel, deux accidents de trajet avaient eu lieu en 2015.

En 2016, cet accident de trajet a donné lieu à 20 jours calendaires d'arrêts de travail, contre 16 jours calendaires d'arrêts de travail en 2015.

En 2016, le taux de fréquence d'accident de travail est de 4.21 (contre 8.16 en 2015) et le taux de gravité est de 0.084 (contre 0.065 en 2015). Ces taux assez faibles s'expliquent avant tout par la nature des activités occupées, peu exposées aux dangers physiques.

Aucune maladie professionnelle n'a été détectée en 2016, comme pour l'année 2015.

Le bien-être des collaborateurs et l'amélioration de leurs conditions de travail est également un point important pour Coheris. Ainsi, afin de maintenir un environnement de travail sain et dynamisant, et de faire du bien-être au travail un vecteur de performance et d'efficacité, le siège social de Suresnes a été transféré en avril 2015.

Les nouveaux locaux permettent désormais d'accueillir l'ensemble des collaborateurs dans un environnement agréable et sur un seul et même niveau, ce qui facilite la communication entre les différentes directions.

Un mobilier ergonomique a été mis à disposition de l'ensemble des collaborateurs.

Par ailleurs, un espace lounge a également été mis en place pour que les salariés puissent échanger. Deux écrans, présentant la page d'accueil SoCoh, ont d'ailleurs été installés afin de pouvoir informer les salariés des nouveautés.

En 2016, aucun accord en matière de santé et sécurité au travail n'a été rédigé.

1.7.2.5 Développer les compétences

Coheris a mis en œuvre trois axes principaux de développement des compétences :

- Les formations techniques / métiers propres à notre activité

Coheris étant un éditeur de logiciels, une veille permanente des évolutions techniques et technologiques de son écosystème est essentielle. La valeur des collaborateurs de l'entreprise est sa principale richesse et une force concurrentielle importante. Des formations techniques sont réalisées régulièrement à destination des collaborateurs. Sur l'année 2016, il y a majoritairement eu des formations techniques liées au cœur de métier de Coheris.

- Les conférences / salons

Les sessions d'informations et de formation sur les nouvelles technologies se font souvent par le biais de salons ou conférences techniques. Coheris fait participer ses collaborateurs aux salons et conférences pour maintenir une veille technique de qualité et "up to date" (Ex: salon du Devox en 2016).

- Les formations de développement

Coheris a mis en place un certain nombre de formation permettant aux collaborateurs de développer leurs compétences en termes de management et de langue étrangère.

Le nombre total d'heures de formation réalisé par les collaborateurs de Coheris s'élève à 1 268 heures en 2016 contre 980,50 heures en 2015.

Coheris s'appuie, entre autres dispositifs, sur l'entretien annuel et l'entretien professionnel (2 entretiens distincts) afin d'évaluer les besoins de formation de ses collaborateurs et d'établir leurs perspectives d'évolution.

1.7.2.6 Egalité de traitement : Diversité et Lutte contre les discriminations

Coheris s'appuie sur la diversité de ses effectifs et de ses talents, qui constitue pour le groupe un atout en termes d'innovation, de performance et de compétitivité.

A cet égard, Coheris s'interdit toutes formes de discrimination pour quelque cause que ce soit et quels que puissent en être les motifs, ainsi que tous comportements portant atteinte à la dignité de l'individu.

La politique de lutte contre les discriminations est caractérisée également par la promotion de la parité hommes/femmes. En 2016, le taux de féminisation ressort à 31% au lieu de 29% en 2015. Sur la même période, 30% des recrutements ont été des femmes.

La société Coheris a par ailleurs signé un accord afin de promouvoir l'égalité hommes-femmes.

Cet accord vise à promouvoir l'égalité des chances des femmes en matière d'emploi et de rémunération, ainsi qu'à aider tous les salariés à concilier vie professionnelle et familiale.

Des actions sont également mises en place en matière de handicap et s'articulent autour de deux axes :

- L'insertion de personnes handicapées

Les locaux de Suresnes sont accessibles aux personnes handicapés. De plus, un mobilier ergonomique a été mis à disposition de l'ensemble des collaborateurs.

- L'incitation à la sous-traitance d'activités à des entreprises du secteur protégé

Dans cet esprit, Coheris achète des fournitures à des sociétés employant des salariés handicapés comme l'« Atelier de la roselière » et « l'AFLPH ». Le montant des dépenses s'est élevé à 5 185 € en 2016 auprès de ces établissements, contre 3 466 € en 2015.

Enfin, non compris dans les données mentionnées en 2.1, chaque année Coheris accueille des stagiaires, ce qui constitue une façon d'œuvrer en amont du marché du travail, à l'accompagnement et à l'insertion des jeunes. Ces périodes de stage sont également considérées comme une source incontestable de nouveaux talents qui peuvent ensuite rejoindre Coheris durablement par le biais d'un contrat à durée indéterminée.

Ces stagiaires bénéficient d'une indemnisation et d'avantages sociaux supérieurs aux minimas exigés par la réglementation française.

En 2016, Coheris a accueilli 5 stagiaires, et deux d'entre eux ont ensuite été embauchés en CDI.

1.7.2.7 Promotion et respect des conventions de l'OIT

Coheris respecte les réglementations en vigueur dans ses pays d'implantation, ce qui couvre les règles de l'OIT :

- Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective
- A l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession
- A l'élimination du travail forcé ou obligatoire
- A l'abolition effective du travail des enfants

1.7.3 Politique environnementale

1.7.3.1 Politique générale en matière environnementale

Objectif : Réduire notre empreinte carbone.

Coheris attache une importance particulière au respect de l'environnement. Outre la réduction de l'impact direct de l'activité de Coheris sur l'environnement, l'activité à long terme de Coheris doit permettre d'aider ses clients à répondre à leurs propres objectifs environnementaux.

C'est pourquoi, la protection de l'environnement est intégrée à tous les aspects de l'activité de la société Coheris.

Néanmoins, les activités de Coheris n'affectant que très faiblement l'environnement, aucune mesure dédiée de prévention ou de réparation des rejets dans l'air ou le sol n'a été mise en place.

Les principaux risques environnementaux et de pollution existants sont liés à la gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE). Coheris s'assure de la bonne gestion de ces derniers en donnant ces déchets à une société Suresnoise qui se charge de leur recyclage.

Aucune provision pour risques et charges liés à l'environnement ne figure au bilan de Coheris au 31/12/2016. En 2016, aucune formation des salariés en matière de protection de l'environnement n'a eu lieu mais des actions de sensibilisation ont été mises en place (cf. 1.7.3.2. pollution et gestion des déchets)

1.7.3.2 Economie circulaire

Coheris encourage ses collaborateurs à adopter les bons gestes au quotidien afin de préserver l'environnement.

Dans cette perspective, Coheris a pris différentes mesures afin de réduire sa production de déchets, principalement sur le site de Suresnes, et de permettre ainsi à tous d'adopter les bons gestes au quotidien.

Les impressions

Une politique du bureau « sans papier » a été déployée afin de réduire les volumes de papier utilisés et de limiter le gaspillage.

Cela a donné lieu à la mise en place du réglage par défaut des impressions en N&B et recto-verso, à l'installation d'un dispositif de libération des impressions par badge et au suivi du volume des impressions.

De plus, les imprimantes et photocopieurs ayant été centralisé en trois points, cela contribue également à réduire le nombre d'impressions.

Le recyclage des déchets

Coheris a mis en place des filières de tri des déchets avec la société l'Oiseau blanc permettant ainsi aux collaborateurs de réaliser un tri participatif.

Des box et ilots de collectes ainsi qu'une communication adaptée, ont été mis en place auprès des salariés pour effectuer le tri et le recyclage de leurs déchets.

Aujourd'hui, sept filières de collecte et de valorisation des déchets sont en place : le papier, les gobelets et les bouteilles en plastique, le carton, les cartouches d'encre, les piles et batteries, les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) et les ampoules.

En 2016, nous avons mis en place une filière supplémentaire avec le recyclage des canettes.

Enfin, la machine à café installée sur le site de Suresnes est désormais équipée de détecteurs de mug, ce qui permet également de limiter l'utilisation de gobelets.

En 2016, 616 kgs de déchets recyclables ont été collectés par l'Oiseau blancs, contre 368 kgs correspondant à une période de 6 mois de 2015.

Ces mesures ont permis d'économiser en 2016 : 991,25 kg de bois, 13.382 m3 d'eau, 616 kgs de déchets, de préserver 1 828,856 kWh et de ne pas rejeter 109,037 kgs de CO2.

Enfin, depuis 2016, les collaborateurs sont désormais sensibilisés annuellement sur les résultats de leurs actions et de leurs gestes au quotidien. Un guide des bonnes pratiques Coheris a également été mis en place. Il est intégré au livret d'accueil distribué à chaque collaborateur à son arrivée.

La réduction de l'empreinte environnementale dans les locaux

Coheris travaille désormais avec des prestataires qui utilisent des produits de nettoyage eco-labélisés.

La consommation d'énergie chez Coheris

Depuis le mois d'avril 2015, l'immeuble de Suresnes permet à Coheris de suivre la consommation électrique de la société, ce qui n'était pas possible avant cette date.

Pour l'année 2016, la consommation d'électricité est de 295 468 kWh (contre 261 470 kWh pour 2015 compte tenu d'une extrapolation faite pour les mois de janvier à mars 2015).

Dans ce cadre, un système de régulation électrique a été mis en place avec des détecteurs de présence pour l'éclairage dans les locaux et des ampoules basse consommation sont utilisées pour les lampes de bureau.

1.7.3.3 Les postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la société, notamment par l'usage des biens et services qu'elle produit

D'une façon générale, Coheris n'identifie pas de risque lié au changement climatique.

Sur la base des consommations d'électricité et le bilan carbone de l'Ademe version v 7.1, les émissions de GES associées sont de 14.1 T éq. CO2 en 2016 (contre 12.6 T éq. CO2 pour l'année 2015).

Des actions sont mises en place dans le but d'optimiser la gestion des énergies :

- L'utilisation de la vidéo et autres médias pour les communications professionnelles ou sociales : Coheris a développé la vidéo-conférence permettant d'organiser avec ses collaborateurs ou ses clients des réunions en limitant l'empreinte carbone liée aux déplacements.
- Les modes de transports alternatifs : Coheris encourage vivement ses collaborateurs à utiliser les transports alternatifs et collaboratifs. Les locaux de Suresnes sont situés à proximité de transports en commun (tramway Ligne T2, trains Ligne L et U et lignes de bus).

La flotte auto est également un sujet de préoccupation. Coheris attache une attention particulière dans le choix des voitures constituant son parc en privilégiant des modèles de véhicules dont l'émission de CO2 est proche de 100 g CO2/Km (émissions de Nox et Sox).

Au vu de l'activité de Coheris, le seul périmètre concerné est celui des déplacements des collaborateurs. Des données sont en cours de collecte pour l'année 2017.

1.7.4 Politique sociétale

1.7.4.1 Impact territorial, économique et social de l'activité

Coheris n'a pas d'impact territorial spécifique. La contribution individuelle de Coheris en matière d'emploi n'est donc pas significative pour les bassins d'emploi d'implantation compte tenu de la localisation de ses sites au sein de pôles d'activités importants.

1.7.4.2 Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par les activités de la société

Coheris a développé une écoute importante de ses parties prenantes :

1. Les clients

- Développement des produits : écoute des analystes (ex : IDC, CXP,), mise en place de comités consultatifs qui intègrent les clients dans la définition de la roadmap,
- Réalisation de webinaires, web démo, petit-déjeuner afin de pouvoir présenter les évolutions produits auprès de nos clients.

- Mise en place en 2013 d'une « Direction Clients ». Cette direction réalise entre autre des enquêtes de satisfaction clients.
 - Les solutions logicielles développées par Coheris doivent permettre à ses clients d'être plus compétitifs et de gagner des marchés dans un monde où les défis environnementaux s'accroissent.
2. Les collaborateurs
- Chaque année, chacun des collaborateurs de Coheris bénéficie d'un entretien annuel et professionnel. C'est un moment important pour le collaborateur et le manager afin de faire le point sur les objectifs et les performances de l'année écoulée, fixer les objectifs de l'année à venir et ressortir les potentiels souhaits d'évolution de carrière.
Ces entretiens sont réalisés sur une période donnée, une campagne de communication est mise en place, et sur un système de cascade hiérarchique. Cela signifie qu'un manager ne peut effectuer l'EPA de son subordonné que si lui-même a déjà réalisé son EPA avec son N+1 et défini ses objectifs.
 - SoCoh, le Réseau Social d'Entreprise de Coheris permet à l'ensemble des collaborateurs d'interagir sur des sujets d'entreprise. Un espace RH a été créé et est alimenté régulièrement ce qui permet la diffusion et l'archivage d'information de façon plus rapide et optimale.
 - Pas d'action de partenariat ou mécénat.
3. Les écoles
- Coheris dispense des cours au sein des écoles Paris-Dauphine, PSB et est marraine du Master en Data-management chez PSB. L'objectif est d'accompagner la transformation numérique des entreprises tout en formant les étudiants aux techniques de data-management. Ainsi, cela permet de répondre aux nouveaux besoins marketing et aux évolutions de ses données.
 - Versement de la taxe d'apprentissage aux écoles qui mettent en place des formations diplômantes pour les profils que Coheris recrutera demain.
4. Les réseaux sociaux
- Coheris est également proactif sur les réseaux sociaux en communiquant très régulièrement via LinkedIn, Twitter ou Facebook, des publications, des offres d'emploi et des actualités. Des newsletters éditoriales sont envoyées tous les deux mois à l'écosystème de Coheris. Un blog est également en place sur le site Coheris, permettant ainsi de communiquer sur les thématiques en lien avec nos produits.

1.7.4.3 Sous-traitance et fournisseurs

Coheris n'a pas encore de démarche structurée de prise en compte de la responsabilité sociale et environnementale de ses fournisseurs. Cependant, les critères sociaux et environnementaux sont pris en compte dans la politique de sous-traitance ou d'achats dès que cela est possible (sous-traitance d'activités à des entreprises du secteur protégé, prise en compte des critères environnementaux lors d'achat de voitures de fonction).

Aucun risque majeur n'a été identifié à ce sujet.

1.7.4.4 Loyauté des pratiques

Coheris ne propose jamais de rétribution, pécuniaire ou autre, pour obtenir ou conserver un marché, et aucun de ses représentants ou partenaires n'est autorisé à effectuer des versements illicites en notre nom.

Coheris exige également une intégrité totale de ses collaborateurs dans tous les aspects de leur activité. La direction attend ainsi de tous les salariés qu'ils respectent la législation et sa politique interne.

Conscient des enjeux majeurs liés au développement du « cloud computing », Coheris s'engage à respecter les droits et les attentes des personnes en matière de vie privée et à protéger les données personnelles contre tout accès, utilisation, conservation/stockage et divulgation non autorisés.

1.7.4.5 Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme

Coheris respecte les droits de l'homme. Au vu des implantations de Coheris, aucun risque spécifique n'a été identifié à ce sujet.

Le Conseil d'administration

1.8 Annexe 1 : Résultats des cinq derniers exercices

TABLEAU FINANCIER - Montants en euro	31/12/2016	31/12/2015 ⁽³⁾	31/12/2014 ⁽²⁾	31/12/2013 ⁽¹⁾	31/12/2012
Capital social	2 245 230	2 245 230	2 245 230	2 245 230	2 245 230
Nombres d'actions ordinaires	5 613 075	5 613 075	5 613 075	5 613 075	5 613 075
Nombre d'actions à dividende prioritaire					7 500
Nombre maximal d'actions futures à créer	72 500	98 500	146 500	193 500	
- Par exercice des BS-ABSA ainsi que des BSA	72 500	98 500	146 500	193 500	
- Par conversion d'obligations					7 500
- Par exercice de droits de souscription					16 250 671
Chiffre d'affaires hors taxes	14 814 559	13 521 300	14 577 403	15 651 247	16 250 671
Résultat avant impôts, participation, dotation, reprises	3 825 302	-412 395	1 175 414	678 925	1 183 589
Impôts sur les bénéfices					3 165
Participation des salariés					-
Résultat après impôts, participation et dotations	1 113 185	-466 120	-589 825	-3 739 538	-1 815 420
Résultat distribué	-	-	-	-	-
Par action résultat après impôts avant dotations et participation	0,68	-0,07	0,21	0,12	0,21
Par action résultat après impôts et dotations	0,20	-0,08	-0,11	-0,67	-0,32
Dividende attribué à chaque action					-
Effectif moyen des salariés de l'exercice	127	140	156	175	165
Montant de la masse salariale	7 506 354	7 485 388	8 087 104	9 381 581	9 144 210
Cotisations sociales et avantages sociaux	3 338 441	3 321 064	3 652 509	4 154 704	4 127 725

⁽¹⁾ Au 1^{er} janvier 2013, Coheris SA a intégré l'activité de Quatrax et de DataXpresso suite à la prise en location gérance du fonds de commerce de ces filiales détenues à 100 % par Coheris SA.

⁽²⁾ Au 1^{er} janvier 2014, Quatrax a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine à Coheris SA.

⁽³⁾ Avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2015, DataXpresso a fait l'objet d'une fusion simplifiée avec Coheris SA.

3. Comptes sociaux

1.1 Bilan et compte de résultat

ACTIF – en milliers d'euros

Note	31/12/2016		31/12/2015	
	Brut	Amort, Provis.	Net	Net
Immobilisations incorporelles				
• Frais de recherche et développement	27 954	24 391	3 563	3 736
• Concessions, brevets, licences, marques	622	620	2	11
• Fonds commercial	8 356	1 073	7 283	7 283
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur incorporelles				
Immobilisations corporelles	1 440	1 030	411	520
Participations	1	1	0	-
Autres immobilisations financières	369		369	426
1.2.3.1 TOTAL IMMOBILISE	38 743	27 115	11 628	11 976
Stock produits finis	45	11	35	57
Avances et acomptes versés sur commande				
Créances clients et comptes rattachés	8 312	1 079	7 233	6 185
Autres créances	1 094		1 094	1 122
Valeurs mobilières de placement	1 099	134	965	847
Disponibilités	3 119		3 119	2 317
Charges constatées d'avance	122		122	149
1.2.3.2 TOTAL ACTIF CIRCULANT	13 791	1 224	12 567	10 677
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
TOTAL ACTIF	52 534	28 339	24 195	22 653

PASSIF – en milliers d’euros

Note	31/12/2016	31/12/2015
1.2.4.1 Capital	2 245	2 245
Prime d’émission, de fusion et d’apport	11 555	11 505
BSA primes liée à capital		50
Réserve légale	225	225
Autres réserves	425	425
Report à nouveau	-1 466	-1 000
Résultat de l’exercice	1 113	-466
Amortissements dérogatoires		
I SITUATION NETTE TOTALE	14 097	12 984
II AUTRES FONDS PROPRES		
1.2.4.2 Provisions pour risques et charges	514	233
III PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	514	233
1.2.4.3 DETTES FINANCIERES		
• Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	598	746
• Emprunts et dettes financières divers et associés	256	254
1.2.4.4 DETTES D’EXPLOITATION		
• Dettes fournisseurs et comptes rattachés	959	944
• Dettes fiscales et sociales	4 105	3 761
• Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	12	1
DETTES DIVERSES		
• Autres dettes	139	592
1.2.4.5 PRODUITS CONSTATES D’AVANCE	3 514	3 138
IV DETTES	9 583	9 436
TOTAL PASSIF	24 195	22 653

COMPTE DE RESULTAT – en milliers d’euros

Note	31/12/2016	31/12/2015
1.2.5.1 Ventes de marchandises		
Production vendue : services	14 815	13 520
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	14 815	13 520
Production stockée		
Production immobilisée	2 175	2 263
Subvention d'exploitation	8	8
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges	4	3
Autres produits	12	2
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	17 013	15 796
Achats de marchandises	135	93
1.2.5.2 Autres achats et charges externes	2 434	2 441
Impôts, taxes et versements assimilés	450	484
1.2.5.3 Salaires et traitements	7 506	7 485
Charges sociales	3 338	3 321
Dotations d'exploitation :		
- Sur immobilisations : amortissements et provisions	2 487	2 619
- Sur actif circulant : dotation aux provisions	67	42
- Pour risques et charges : dotation aux provisions		
Autres charges	45	27
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	16 463	16 512
RESULTAT D'EXPLOITATION	550	-716
1.2.5.4 BENEFICE ATTRIBUE OU PERTE SUPPORTEE	5	1
Produits de participations		191
Autres intérêts et produits assimilés	2	5
Reprises sur prov. et transferts de charges.	207	28
Différences de change	1	3
Produits nets sur cessions de valeurs mob. de placement.		2
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	210	229
Dotations financières sur amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	36	28
Autre charges financières	2	
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	37	28
1.2.5.5 RESULTAT FINANCIER	173	201
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	728	-514
Produits exceptionnels :		
- Rep. prov. et transfert de charges	39	2 576
- sur opérations de gestion	6	24
- sur opérations en capital	1	1
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	45	2 601
Charges exceptionnelles :		
- sur opérations de gestion	163	1 194
- sur opérations en capital	1	2112
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	196	
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	361	3 306
1.2.5.6 RESULTAT EXCEPTIONNEL	-315	-705
1.2.5.7 Impôts sur les bénéfiques	758	753
Participation des salariés		
Impôts Carry back	-58	
BENEFICE OU PERTE	1 113	-466

1.2 Annexe aux comptes sociaux

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels. Elle comporte des éléments complémentaires au bilan et au compte de résultat, de façon à ce que l'ensemble donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise. Les éléments d'information qui ne présentent pas un caractère significatif ne sont pas mentionnés.

Sauf indication contraire, tous les tableaux sont en milliers d'euros.

Durée de l'exercice 2016 et de l'exercice précédent : 12 mois.

Total du bilan avant répartition du résultat : 24 195 milliers d'euros.

Résultat (bénéfice) : 1 113 milliers d'euros.

1.2.1 Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice arrêtés au 31 décembre 2016 ont été établis conformément aux dispositions du Règlement de l'Autorité des Normes comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016, modifiant le règlement n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général.

En 2016, la société a appliqué pour la première fois le règlement ANC 2015-06 modifiant notamment le traitement du mali de fusion. Cette application est sans impact sur la présentation des comptes clos le 31 décembre 2016.

1.2.1.1 Principes

Les principes suivants ont notamment été appliqués :

- prudence,
- indépendance des exercices,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- continuité de l'exploitation,

Conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

1.2.1.2 Règles et méthodes comptables

Immobilisations incorporelles

Elles comprennent essentiellement:

- les frais de recherche et développement : ils sont évalués au coût de production sur la base des temps passés par les développeurs à l'exclusion du temps de supervision.

Les heures produites sont valorisées à partir des salaires, augmentés des charges sociales par application d'un coefficient de charges.

Ils sont amortis sur une durée de 3 ans selon le mode linéaire.

- des licences intégrées dans les logiciels produits par Coheris. Elles sont évaluées au coût d'acquisition. Elles sont amorties sur une durée de 3 ans selon le mode linéaire.

- des fonds de commerce constitués de clientèle, de contrats d'exploitation et de droit au bail. Ces éléments sont revus tous les ans pour s'assurer qu'aucune dépréciation ne doit être constatée (cf. Test de dépréciation).

Immobilisations corporelles

Il s'agit des matériels informatiques et téléphoniques utilisés par la société ainsi que du mobilier et du matériel de bureau comptabilisés à leur coût historique.

Les durées et les modes d'amortissement sont les suivants :

Logiciels	1 à 3 ans linéaire
Installations	5 ans linéaire
Matériel de bureau et informatique	3 ans linéaire
Mobilier de bureau	2 à 7 ans linéaire.

Immobilisations financières

Les participations figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition. Une provision est constituée lorsque la valeur d'inventaire de la participation, déterminée d'après plusieurs critères (capitaux propres, plus-values latentes, rentabilité, perspectives,...) est inférieure à la valeur comptable.

Lors de chaque arrêté, les indices d'éventuelles pertes de valeur des actifs concernés sont examinés. Si des changements significatifs défavorables apparaissent et au minimum une fois par an, un test de valorisation est effectué et un amortissement exceptionnel est comptabilisé en cas de perte de valeur (cf. Test de dépréciation).

La société a décidé, conformément aux règles applicables sur les actifs, d'activer les frais d'acquisitions sur titres et de les amortir sur une durée de 5 ans au moyen d'un amortissement dérogatoire.

Test de dépréciation

L'ensemble des départements R&D, avant-vente, commerce, intégration et expertise étant communs et uniques à tous les produits, la valeur d'usage des actifs incorporels et des titres de participations figurant au bilan est estimée de manière globale dans le cadre d'un test de dépréciation unique portant sur l'actif économique de Coheris.

Les tests de valorisation sont mis en œuvre selon la méthode de l'actualisation des cash flows futurs (DCF) dont les principales hypothèses retenues sont les suivantes :

- élaboration d'un Business Plan à 3 ans
- taux de croissance moyen du chiffre d'affaires sur les 3 prochaines années proche de 5%
- taux de croissance à l'infini à 2% au-delà
- taux d'actualisation indexé sur le taux sans risque OAT à 10 ans, la prime de risque du secteur et le Bêta de la société au 31/12/2016, le taux d'actualisation retenu est de 9,90 % contre 10,08 % au 31/12/2015

Les hypothèses fiscales liées à l'imputation des déficits fiscaux ont été intégrées sur le BP et un IS normatif à 28 % a été pris en compte dans le calcul de la valeur terminale. De la même manière, le Crédit Impôt Recherche a été considéré comme stable sur la période du Business Plan.

La valeur d'utilité déterminée à partir de ces hypothèses fait ressortir une valeur des actifs supérieure à celle inscrite dans les comptes IFRS au 31/12/2016. Des tests de sensibilité ont été réalisés à +/- 1% sur le taux d'actualisation et le taux de croissance à l'infini. Ces tests ne remettraient pas en cause les conclusions du test initial. Par ailleurs, et même si le taux de croissance annuel moyen du chiffre d'affaires sur la durée du business plan de 3 ans est une hypothèse particulièrement structurante, l'absence de croissance du chiffre d'affaires sur la période, sans modification du point mort et sans variation des autres hypothèses, conduirait à une valeur recouvrable des actifs supérieure à la valeur comptable.

Les méthodes analogiques n'ont pas été retenues compte tenu de la forte disparité et de la forte volatilité des valorisations de sociétés comparables et de transactions dans ce domaine d'activité.

Créances clients

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque des risques prévisibles de non recouvrement apparaissent.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition ou au cours moyen du dernier mois de l'exercice, si celui-ci est inférieur.

Provisions pour risques et charges

Les risques et charges probables identifiés à la clôture de l'exercice, principalement les litiges, font l'objet de provisions. Leur évaluation repose sur la meilleure estimation de la société.

Chiffre d'affaires et produits constatés d'avance

L'activité d'édition de logiciels faisant généralement l'objet de contrats distincts de licence, de maintenance et de services associés, les droits d'utilisation (licences revendues ou licences de produits Coheris) sont comptabilisés dès leur livraison.

Les prestations faisant l'objet d'un contrat au forfait sont enregistrées selon la méthode à l'avancement. L'avancement est mesuré au prorata des coûts dépensés rapportés aux coûts à terminaison des contrats ; en conséquence, lorsque l'avancement est supérieur au montant des factures émises, une facture à établir est comptabilisée ; a contrario, lorsque les factures émises sont d'un montant supérieur au stade d'avancement, un produit constaté d'avance est enregistré.

Dans le cas exceptionnel où les services associés seraient considérés comme essentiels au fonctionnement du progiciel (modifications essentielles des caractéristiques techniques et/ou fonctionnelles intrinsèques du produit), le projet serait considéré dans son ensemble et serait comptabilisé suivant la méthode à l'avancement.

Indemnités de départ en retraite

Les indemnités de départ en retraite sont mentionnées en engagements hors bilan. Elles sont calculées selon la méthode de répartition des droits au prorata de l'ancienneté.

Les principales hypothèses qui ont été retenues sont les suivantes :

- calcul des droits selon la convention collective Syntec,
- versement d'une indemnité de licenciement à l'occasion du départ,
- taux de sortie variable selon l'âge,
- taux d'augmentation annuel moyen des salaires : 5% jusqu'à 40 ans, 2% au-delà,
- taux d'actualisation de 1,40 %.

Crédit d'impôt recherche (CIR)

Les travaux de recherche et développement mis en œuvre dans le cadre de la conception des produits peuvent être éligibles au Crédit Impôt Recherche. Chaque année, une étude est menée sur l'ensemble des travaux réalisés pour identifier ceux qui sont éligibles au dispositif. Ce travail de recensement est mis en œuvre avec l'appui d'un cabinet externe spécialisé.

Nouveaux instruments financiers

La société n'utilise pas les nouveaux instruments financiers.

1.2.2 Faits significatifs de l'exercice et comparabilité des comptes

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, le chiffre d'affaires s'est élevé à 14 815 K€ contre 13 521 K€ pour l'exercice précédent, soit une croissance de 10 %.

Le montant des traitements et salaires et cotisations sociales s'élève à 10 845 K€ contre 10 806 K€ en 2015.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 16 463 K€ contre 16 512 K€ pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation s'élève à 550 K€ contre – 716 K€ pour l'exercice précédent.

Le résultat courant avant impôts s'établit à 728 K€ contre – 514 K€ pour l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel est de – 315 K€ contre – 705 K€ en 2015.

Après prise en compte notamment du Crédit Impôt Recherche l'exercice 2016, Coheris SA dégage un résultat de 1 113 K€ contre – 466 K€ en 2015.

1.2.3 Notes sur le bilan actif

1.2.3.1 Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont les suivants.

Valeurs Brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
- Frais recherche et développement	25 779	2 175		27 954
- Concessions, brevets, etc.	622			622
- Fonds commercial	8 356			8 356
Immobilisations corporelles	1 419	22		1 441
Participations	1			1
Autres Immobilisations financières	426		57	369
TOTAL BRUT	36 603	2 196	57	38 743
Amortissements, provisions				
Immobilisations incorporelles	23 727	2 357		26 084
Immobilisations corporelles	899	131		1 030
Immobilisations financières	1			1
TOTAL AMORTISSEMENTS	24 627	2 488	0	27 115
TOTAL VALEURS NETTES	11 976			11 628

Frais de recherche et de développement

Ces frais sont constitués des salaires et charges sur salaires imputés sur les logiciels développés par la société.

Les frais de recherche et développement sont liés aux investissements sur les produits des gammes :

- Coheris CRM (gamme de logiciels dans le domaine du CRM orientés service client et Marketing),
- Coheris Nomad (gamme de logiciels de gestion de forces de vente et merchandising),
- Coheris Liberty (gamme de logiciels de Business Intelligence)
- Coheris SPAD (gamme de logiciels de Datamining et Data Quality Management).

Concessions, brevets, licences, marques

Il s'agit des droits d'utilisation des licences utilisées par la société.

Fonds commercial :

Il comprend :

- Mali activé lors de la fusion avec la société SPAD : 1 865 K€
- Fonds de commerce Test&Go (issu de la société SPAD) : 305 K€
- Le mali de confusion de la société Coheris Harry : 2 464k€
- Le mali de confusion de la société Coheris FDV : 3 363 k€

Immobilisations corporelles

Il s'agit du mobilier, du matériel de bureau et des ordinateurs, du réseau et des aménagements.

Participations :

Aucune évolution autre sur ce poste au cours de l'année 2016.

Autres immobilisations financières

Il s'agit de dépôts de garantie dans le cadre d'un contrat de tenue de marché conclu avec la Société de Bourse Parel en 2005 et depuis transféré chez Gilbert Dupont (152 K€), ainsi que les dépôts de garantie relatifs aux locaux du siège de la société et des différents établissements (217 K€).

1.2.3.2 Actif circulant

Créances clients

Clients et comptes rattachés, valeur nette : 7 233 K€.

L'échéancier des créances se présente comme suit :

	Total	Non échues	<3 mois	<12 mois	>12 mois
Créances clients brutes	8 312	6 804	112	45	1 351
Dépréciations *	- 1 079				- 1 079
Créances clients nettes	7 233	6 804	112	45	272

Les provisions ont évolué de la manière suivante au cours de l'exercice :

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions pour dépréciation des comptes clients	1 012	67		1 079

Au 31 décembre 2016, il n'existe pas d'effet escompté non échu.

Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan

Clients factures à établir, selon la méthode à l'avancement (§ 1.2.1.2) 1 346 K€

Autres créances

Ce poste comprend :

	31/12/16
Personnel	2
État, IS et taxes sur le chiffre d'affaires	1 080
Fournisseurs débiteurs	9
Autres	3
TOTAL	1 094

La rubrique Etat IS intègre notamment la créance de Crédit Impôt Recherche et Crédit Impôt Innovation de l'exercice 2016 pour un montant de 758 K€, dont le remboursement devrait intervenir au plus tard au second semestre 2017, ainsi qu'une créance de carry-back dont le remboursement interviendra au plus tard en 2020.

Valeurs mobilières de placement

Il s'agit principalement des titres autocontrôlés détenus directement par Coheris SA dans le cadre du programme de rachat d'actions.

La valeur comptable des titres autocontrôlés par détention directe ou par le biais du contrat de liquidité administré représente un montant net de 744 K€.

La société détient ainsi 297 587 de ses propres titres au 31/12/2016.

Cette valorisation tient compte d'une provision de 62 K€ calculée sur un cours retenu à la clôture de 2,5 € par action.

En complément, Coheris détient 115 527 actions qui seront attribuées dans le cadre des actions gratuites de performance (cf. 1.2.6.3 du présent document) et représentent une valeur nette de 241 K€ tenant compte d'une provision pour 72 K€.

Charges constatées d'avance

Cette rubrique ne contient que des charges ordinaires liées à l'exploitation normale de l'entreprise.

1.2.4 Notes sur le bilan passif

1.2.4.1 Capital social et prime d'émission de fusion et d'apport

Au 31 décembre 2016, le capital de la société s'élève à 2 245 230 € correspondant à 5 613 075 actions. Aucune action n'a été émise au cours de l'exercice.

Le tableau suivant présente la variation en 2016 des capitaux propres de la société.

	A fin 2015	Augmentation	Diminution	A fin 2016
Capital	2 245			2 245
Prime d'émission, de fusion et d'apport	11 505			11 505
BSA Primes/Capital	50			50
Réserve légale	225			225
Autres réserves	425			425
Report à nouveau	-1 000	-466		-1 466
Résultat	-466	1 113	466	1 113
Provision réglementée				
Capitaux propres	12 984	647	466	14 097

1.2.4.2 Provisions pour risques et charges

	A l'ouverture	Variation de périmètre	Dotation	Reprise		A la clôture
				Avec utilisation	Sans utilisation	
Provisions pour litiges	233		320	39		514
Total	233		320	39		514

Les autres provisions se rapportent à des risques, notamment pour litiges pour 363 K€ et des charges d'exploitation pour 151 K€.

A la connaissance de la société, les litiges connus ne nécessitent pas de provisionnement supplémentaire dans les comptes au 31/12/2016.

1.2.4.3 Échéance des dettes

	Montant brut	A 1 an au +	+ 1 an – 5 ans	A + de 5 ans
Établissements de crédit	598	162	124	312
Dettes financières diverses	256	256		
Fournisseurs	971	971		
Dettes fiscales et sociales	4 105	4 105		
Autres dettes	139	139		
TOTAL	6 069	5 633	124	312

Les dettes financières diverses comprennent notamment 256 K€ de comptes bloqués de participation rémunérés au taux de 6%.

En 2015, Coheris a contracté un emprunt pour financer les installations de son nouveau siège social pour un montant de 475 K€ (capital restant dû au 31/12/2016 : 267 K€) au taux fixe de 1,5 % sur une durée de 36 mois de remboursement. Par ailleurs, dans le cadre de sa participation au projet OFS (Open Food System), Coheris bénéficie d'avances remboursables sous conditions de revenus futurs. Compte tenu des éléments à la connaissance de la société, le remboursement ne devrait pas intervenir avant 2022. Au 31/12/2016, le montant reçu de Bpifrance au titre de ces avances est de 312 K€.

1.2.4.4 Charges à payer incluses dans les dettes d'exploitation

Fournisseurs (Factures non parvenues) : 549 K€

Les dettes fiscales et sociales se décomposent comme suit :

	31/12/16
Congés payés et RTT	757
Organismes sociaux	518
Charges à payer organismes sociaux	527
Provisions primes et commissions	365
Réserve de Participation	73
Autres dettes sociales	22
TVA	1 495
Impôts et taxes divers à payer	348
TOTAL	4 105

1.2.4.5 Produits constatés d'avance

Cette rubrique contient notamment les factures émises d'avance en fin d'année 2016 dans le cadre de contrats maintenance 2017 pour 3 514 K€ (cf. commentaires 1.2.1.2).

1.2.5 Notes sur le compte de résultat**1.2.5.1 Ventilation du Chiffre d'affaires :**

Le compte de résultat distingue :

	31/12/16
Licences internes	4 233
Maintenance	5 906
Services associés	4 676
TOTAL	14 815

Sur le total, le chiffre d'affaires à l'exportation s'élève à 1 444 K€.

1.2.5.2 Autres achats et charges externes

Ce poste s'élève à 2 434 K€ (2 441 K€ en 2015) et comprend pour 620 K€ (555 K€ en 2015) d'achat de sous-traitance.

Les autres postes d'achats sont :

	31/12/16
Entretien divers	104
Locations et charges liées	755
Assurances	71
Transports et déplacements, véhicules	203
Honoraires	151
Télécommunications	90
Publicité, communication	217
Divers	223
TOTAL	1 814

1.2.5.3 Salaires et traitements – effectifs de la société

Ce poste s'élève à 10 845 K€ (10 806 K€ en 2015).

L'effectif de la société Coheris au 31/12/2016 est de 127 personnes, dont 5 directeurs, 113 cadres et 9 agents de maîtrise, employés et apprentis.

Au cours de l'exercice, l'effectif salarié moyen a été de 131 personnes.

1.2.5.4 Charge supportée + 5 K€

Il s'agit du résultat dégagé sur des titres autocontrôlés dans le cadre du contrat de tenue de marché conclu avec Gilbert Dupont.

1.2.5.5 Charges et produits financiers

Le résultat financier est positif à + 173 K€ contre un résultat de + 201 K€ en 2015.

Il comprend :

	31/12/16
Reprise nette sur titres autocontrôlés	207
Intérêts payés	-36
Intérêts reçus	3
Différences de change	-1
TOTAL	173

1.2.5.6 Charges et produits exceptionnels

Le résultat exceptionnel s'élève à - 315 K€ (-705 K€ en 2015).

Il comprend notamment :

	31/12/16
VNC	-1
Dotations et reprises exceptionnelles	-157
Autres charges et produits exceptionnels divers	-157
TOTAL	- 315

1.2.5.7 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôt	Impôt (1)	Résultat après impôt
Résultat courant	728		728
Résultat exceptionnel – intéressement + CIR	385		385
Total	1 113		1 113

(1) Après retraitements fiscaux

La société a enregistré sur l'exercice d'un Crédit d'Impôt Recherche et Crédit d'Impôt Innovation pour un montant de 758 K€ correspondant à ses travaux de recherche sur le développement éligibles au dispositif pour ses gammes de produits CRM, BI et Datamining.

1.2.5.8 Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

	31/12/16
Décalages temporaires 2016	32
Déficits fiscaux reportables	8 475
TOTAL	8 507
IS A 33,33 %	2 835

Compte tenu des hypothèses retenues pour l'établissement du budget pour les années 1 à 3 (cf. 1.2.1.2) mais également des règles fiscales en vigueur à la clôture des comptes, les déficits fiscaux de l'exercice 2012, qui s'élevaient à 2 333 K€, devraient être imputés d'ici 2 à 3 exercices. Les déficits fiscaux générés au titre de l'année 2013, 2014 et 2015 commenceront à être imputés à l'issue de cette période. Ainsi, au 31/12/2016, Coheris a imputé 327 K€ de résultat fiscal bénéficiaire.

1.2.6 Autres informations

1.2.6.1 Informations relatives aux dirigeants et mandataires sociaux

Mandataire social dirigeant :

Les montants sont indiqués en brut :

Madame Rouvet Lazare, Président-Directeur Général En €	2014		2015		2016	
	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés sur l'année calendaire	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés sur l'année calendaire	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés sur l'année calendaire
Rémunération fixe	150 000	150 000	150 000	150 000	160 000	160 000
Rémunération variable	39 015	0	9 824	39 015	70 928 ⁽³⁾	9 824
Jetons de présence	0	6 000 ⁽²⁾	6 967	0	0	6 967
Avantages en nature	20 809	20 809	20 292	20 292	20 792	20 792
TOTAL	209 824	170 809	187 083	209 307	251 720	197 583
Actions gratuites de performance						
Nombre	18 207		6 877		64 650 ⁽⁴⁾	
Conversion en euro ⁽¹⁾	38 963			38 963		

⁽¹⁾ Au titre de l'exercice 2014, la part en actions gratuites de performance représentait 18 207 actions. Compte tenu du refus de l'AG de juin 2014 d'attribuer des actions de performance, ces actions ont été converties en euros selon les modalités définies dans le package 2014. La valeur a été calculée sur la valeur moyenne du cours des 20 jours suivant la publication des résultats 2014 soit 2,14 €.

⁽²⁾ Concerne les jetons de présence de l'exercice 2013 en qualité d'Administrateur Indépendant.

⁽³⁾ Au titre de l'exercice 2016, et compte tenu du niveau d'atteinte des objectifs quantitatifs, la rémunération variable pécuniaire de Madame Nathalie Rouvet Lazare s'établit à 44 % de sa rémunération fixe

⁽⁴⁾ Au titre de l'exercice 2016, et compte tenu du niveau d'atteinte des objectifs quantitatifs et qualitatifs, ce sont 64 650 actions gratuites de performance qui ont été attribuées à Madame Nathalie Rouvet Lazare

Mandataires sociaux non dirigeant :

En 2016, Coheris a versé les jetons de présence suivants aux administrateurs au titre de l'exercice 2015 (en €) :

Arnaud Créput	5 474
Claude Leclercq	6 469
Claudine Metz	8 460
Hélène Levy-Baudoin	2 488
TOTAL	22 891

1.2.6.2 Bons de souscription d'actions

Un plan de Bons de Souscription d'actions (BSA) a été mis en œuvre par le Conseil d'Administration conformément à la 15^{ième} résolution approuvée lors de l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2012. Ce sont 193 500 BSA qui ont été souscrits par les principaux managers (hors mandataires sociaux) en décembre 2012. Ces bons seront exerçables à compter du 1^{er} juillet 2015 jusqu'au 31 décembre 2017 sous condition que le cours soit au moins égal à 3,5 € et que les bénéficiaires soient encore présents dans le groupe au jour de l'exercice.

Au 31/12/2016, le nombre de BSA exerçables était de 72 500.

Dans l'hypothèse où ces 72 500 BSA seraient exercés, la dilution potentielle serait de 1,29 %.

1.2.6.3 Actions gratuites sous conditions de performance

Un plan d'Attribution d'Actions Gratuites de performance (AGA) a été mis en œuvre par le Conseil d'Administration conformément à la 12^{ième} résolution approuvée lors de l'Assemblée Générale Mixte du 17 juin 2015, résolution qui délègue tous pouvoirs au Conseil d'Administration, pour une durée de 24 mois, pour procéder à des attributions d'actions gratuites sous conditions de performance dans la limite de 2 % du capital social soit 112 262 actions. Ces attributions d'actions gratuites sous conditions de performance sont réalisées avec des actions émises et détenues par la société, sans dilution pour les actionnaires, au profit des mandataires sociaux et des salariés de la société membres du Comité de Direction.

Dans sa séance du 22 juillet 2015, le Conseil d'Administration, faisant usage de la délégation donnée par l'AGM du 17 juin 2015, a attribué 28 000 actions gratuites sous conditions de performance à Mme Nathalie Rouvet Lazare dans le cadre de son package de rémunération pour l'année 2015. Le Conseil d'Administration du 22 mars 2016 a constaté le niveau d'atteinte des conditions de performance sur l'exercice 2015. Sur la base de cette atteinte partielle, ce sont 6.877 actions qui seront attribuées définitivement au terme de la période d'acquisition d'une durée de 2 ans, soit le 22 juillet 2017, à Mme Nathalie Rouvet Lazare, au titre de son package de rémunération 2015, et pour une valeur de 12.378,60 € (cours du 21 mars 2016 à 1,80 €). La période de conservation est d'une durée de deux ans, à compter du terme de la période d'acquisition.

Par ailleurs, en date du 1^{er} septembre 2015, une attribution de 4.000 actions gratuites sous conditions de performance a été décidée au profit d'un salarié, membre du Codir, non mandataire, faisant partie des 10 personnes les mieux rémunérées. Les conditions de performance n'ayant pas été atteintes, aucune de ces 4.000 actions gratuites sous conditions de performance ne sera effectivement attribuée.

Un plan d'Attribution d'Actions Gratuites de performance (AGA) a été mis en œuvre par le Conseil d'Administration conformément à la 14^{ième} résolution approuvée lors de l'Assemblée Générale Mixte du 29 juin 2016, résolution qui délègue tous pouvoirs au Conseil d'Administration, pour une durée de 24 mois, pour procéder à des attributions d'actions gratuites sous conditions de performance dans la limite de 3,6% du capital social soit 200.000 actions. Cette résolution annule et remplace l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 17 juin 2015 dans sa 12^{ième} résolution. Ces attributions d'actions gratuites sous conditions de performance sont réalisées avec des actions émises et détenues par la société, sans dilution pour les actionnaires, au profit des mandataires sociaux et des salariés de la société membres du Comité de Direction.

Dans sa séance du 29 juin 2016, le Conseil d'Administration, faisant usage de la délégation donnée par l'AGM du 29 juin 2016, a attribué à Mme Nathalie Rouvet Lazare, dans le cadre de son package de rémunération pour l'année 2016, un nombre total de 43.000 actions gratuites sous conditions de performance pouvant aller jusqu'à 71.000 actions gratuites en cas de surperformance sur l'exercice 2016.

Le Conseil d'Administration a constaté le niveau d'atteinte des conditions de performance sur l'exercice 2016. Ce sont 64.650 actions qui seront attribuées définitivement au terme de la période d'acquisition à Mme Nathalie Rouvet Lazare, soit le 29 juin 2017 pour une valeur de 203.001 € (cours du 20 mars 2017 à 3,14 €). La période de conservation est d'une durée de un an à compter du 29 juin 2017.

Par ailleurs, en date du 1^{er} juillet 2016, une attribution de 44 000 actions gratuites sous conditions de performance a été décidée au profit de certains salariés, membres du Codir, non mandataires, faisant partie des 10 personnes les mieux rémunérées. Compte tenu du niveau d'atteinte des conditions de performance sur l'exercice 2016, ce sont 44.000 actions qui seront attribuées définitivement à ces salariés au terme de la période d'acquisition d'une durée d'un an à ces salariés, membres du Codir, au titre d'un dispositif de rétention, et pour une valeur de 138.160 € (cours du 20 mars 2017 à 3,14 €). Ces actions seront ensuite cessibles au-delà d'un délai de conservation de 1 an à partir de la date d'attribution définitive fixée au 1^{er} juillet 2017.

La juste valeur comptable de ces actions gratuites de performance (ci-après AGA) a été déterminée sur la base du nombre d'actions qui seront acquises valorisées au cours de l'action au jour de la décision d'attribution. Cette juste valeur étant ensuite étalée comptablement dans les comptes sur la durée d'attribution définitive. Au titre de 2016, une charge de 123 K€ de juste valeur des AGA ainsi qu'une provision pour cotisations sociales de 46 K€ ont été comptabilisées. L'engagement total figurant au passif s'élève à 169 K€.

1.2.6.4 CICE

Conformément aux dispositions de l'article 294 quater du Code Général des Impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre société l'utilise pour améliorer ses efforts en matière d'investissements d'innovation. Son montant au titre de 2016 s'élève à 73 K€.

1.2.6.5 Engagements hors bilan

Les engagements relatifs aux départs en retraite ont été estimés à un montant de 453 K€.

1.2.6.6 Litiges

Les litiges ont fait l'objet de provisions en fonction du risque estimé.

A la connaissance de la société, il n'existe pas de litige dont le risque envisagé nécessiterait un provisionnement supplémentaire dans les comptes au 31/12/16.

1.2.6.7 Honoraires Commissaires aux Comptes

Le montant des honoraires figurant en charge au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 60 K€ pour l'ensemble du collège, répartis pour moitié à chacun d'entre eux (30 K€ pour Mazars et 30 K€ pour Erec), et correspondent aux missions de certifications des comptes de l'exercice 2016 de Coheris SA.

1.2.6.8 Autres événements postérieurs à l'exercice

Néant.

4. Comptes IFRS

Les Etats Financiers sont présentés en milliers d'Euros à l'exception du résultat par action en Euro.

1.1 Bilan IFRS

Note		31/12/2016	31/12/2015
1.5.3.1	Écarts d'acquisition	7 385	7 385
	Immobilisation incorporelles	2 463	2 636
0	Immobilisations corporelles	411	520
1.5.3.3	Actifs financiers	369	426
1.4.3.6	Autres placements non équivalents de trésorerie		90
1.5.3.4	Actifs d'impôts différés	830	909
	ACTIF NON COURANT	11 458	11 966
	Stocks et en cours	35	57
1.4.3.5.1	Clients et comptes rattachés	7 233	6 185
1.4.3.5.2	Autres créances et comptes de régularisation	1 216	1 280
1.5.3.7	Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 119	2 317
	ACTIF COURANT	11 602	9 839
	TOTAL DE L'ACTIF	23 060	21 805
		31/12/2016	31/12/2015
	Capital	2 245	2 245
	Réserves liées au capital	734	734
	Titres auto détenus	-1 099	-1 099
	Réserves et résultat	10 709	9 772
	Ecarts de conversion		
	Capitaux propres part du groupe	12 589	11 652
	Intérêts minoritaires		
	CAPITAUX PROPRES	12 589	11 652
1.4.3.10	Passifs financiers > 1 an	436	589
1.4.3.11	Passifs d'impôts différés	45	114
1.4.3.9	Provisions pour risques et charges	843	593
	PASSIF NON COURANT	1 324	1 296
1.4.3.10	Passifs financiers < 1 an	418	411
	Fournisseurs et comptes rattachés	959	944
0	Autres dettes et comptes de régularisation	7 770	7 501
	PASSIF COURANT	9 147	8 856
	TOTAL DU PASSIF	23 060	21 805

1.2 Compte de Résultat IFRS

Note		2016	2015
1.5.3.13	Chiffre d'affaires	14 815	13 521
	Autres produits de l'activité	2 198	2 275
	Achats et services extérieurs	-2 499	-2 464
1.4.3.14	Charges de personnel	-11 171	-10 970
	Impôts et taxes	-224	-357
	Dotations aux amortissements	-1 787	-1 877
	Dotations aux provisions		
	Autres produits et charges d'exploitation	-45	-26
	Résultat opérationnel courant	1 287	102
	Autres produits et charges opérationnels	-315	-704
	Dépréciation des écarts d'acquisition		
	Résultat Opérationnel	972	-602
	Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	4	9
	Autres produits et charges financiers	-102	-98
	Coût de l'endettement financier net	-98	-89
1.5.3.15	Charges d'impôt	-27	27
	Résultat Net	847	-664
	Part du groupe	847	-664
	Intérêts minoritaires		
	Nombre d'actions retenues pour le calcul	5 613 075	5 613 075
	RNPG par action	0,15	-0,12
	Nombre d'actions diluées retenues pour le calcul	5 613 075	5 613 075
	RNPG dilué par action	0,15	-0,12

1.3 Tableau IFRS de variation des capitaux propres

	Capital	Réserves liées au capital	Titres auto détenus	Réserves et résultat	Écart de conversion	Total part du groupe	Minoritaires	Total
Au 31 décembre 2014	2 245	734	-1 099	10 474		12 354		12 354
Écart de change								
Total des produits et charges de l'exercice reconnus directement en capitaux propres								
Résultat 2015				-664		-664		-664
Opération sur titres auto détenus								
Paiements fondés sur des actions								
Affectation du résultat								
Total des pdts et charges de l'exercice directement reconnus en capitaux propres				-38		-38		-38
Autres variations								
Total des opérations revenant aux actionnaires				-702		-702		-702
Au 31 décembre 2015	2 245	734	-1 099	9 772		11 652		11 652
Écart de change								
Total des produits et charges de l'exercice reconnus directement en capitaux propres								
Résultat 2016				847		847		847
Opération sur titres auto détenus								
Paiements fondés sur des actions								
Affectation du résultat								
Total des pdts et charges de l'exercice directement reconnus en capitaux propres				90		90		90
Autres variations								
Total des opérations revenant aux actionnaires				937		937		937
Au 31 décembre 2016	2 245	734	-1 099	10 709		12 589		12 589

Etat des produits et charges comptabilisés

	2015	Groupe	Minoritaires	Total
Résultat net IFRS		-664		-664
Ecarts de conversion				
Autres				
Produits et charges reconnus directement dans les capitaux propres				
Total des produits et charges de la période		-664		-664
	2016	Groupe	Minoritaires	Total
Résultat net IFRS		847		847
Ecarts de conversion				
Autres				
Produits et charges reconnus directement dans les capitaux propres				
Total des produits et charges de la période		847		847

1.4 Tableau IFRS des flux de trésorerie

	31/12/16	31/12/15
Résultat net IFRS (hors MEE)	847	-664
Elimination des charges et produits sans incidences sur la trésorerie		
Dotations nettes aux amortissements et provisions	2 115	1 474
Plus et moins-values de cession		
CAF après coût de l'endettement financier net et impôt	2 962	810
Coût de l'endettement financier net		
Charge d'impôt (y compris les impôts différés)	27	-27
CAF avant coût de l'endettement financier net et impôt (A)	2 989	783
Impôt (B)		
Variation du BFR lié à l'activité (C)	-751	742
Flux de trésorerie généré par l'activité (D) = (A+B+C)	2 238	1 525
Décaissements liés aux acquisitions d'immo. Corp. et incorp.	-1 438	-2 118
Encaissements liés aux cessions d'immo. Corp. et incorp.		
Décaissements liés aux acquisitions d'immo. Financières		
Encaissements liés aux cessions d'immo. Financières	57	
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissements (E)	-1 381	-2 118
Rachats et reventes d'actions propres (1)		
Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice		
- Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		
Encaissements liés aux nouveaux emprunts		664
Placements de trésorerie	90	
Remboursement d'emprunts	-145	-224
Intérêts financiers nets versés		
Flux nets de trésorerie lié aux opérations de financement (F)	-55	440
Variation de trésorerie (D+E+F)	802	- 153
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1 ^{er} janvier	2 311	2 464
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre (cf. 1.4.3.7)	3 113	2 311

(1) Solde des achats d'actions propres réalisés dans le cadre du programme de rachat d'actions

1.5 Notes aux états financiers IFRS

1.5.1 Informations générales relatives au groupe et faits marquants

1.5.1.1 Informations générales

Éditeur de Solutions CRM (Customer Relationship Management) et de Solutions Analytiques (Business Intelligence, Datamining), Coheris propose une gamme complète de logiciels et services (automatisation du marketing, des ventes et du service client, mobilité, Intranet, Business Intelligence, Datamining), des équipes de consulting pluridisciplinaires ainsi qu'un réseau de partenaires technologiques et d'intégrateurs.

Coheris compte plus de 1 000 références en France et à travers le monde.

Coheris est cotée sur le marché d'Euronext Paris compartiment C depuis le 30 juin 1999.

1.5.1.2 Faits significatifs de l'exercice

Périmètre de consolidation et variation de périmètre

Le périmètre de consolidation est le suivant :

Société	% intérêt 2016	% contrôle 2016	Méthode	% intérêt 2015	% contrôle 2015
Coheris SA	Mère	Mère		Mère	Mère
DataXpresso					

Coheris a achevé la simplification de son organigramme juridique en absorbant la société DataXpresso dans le cadre d'une fusion simplifiée avec effet rétroactif fiscal et comptable au 1er janvier 2015.

Activité

En 2016, le chiffre d'affaires est en croissance de 10% par rapport à 2015.

L'effet combiné de la reprise d'activité en 2016 et des mesures prises en matière de renforcement de l'efficacité opérationnelle de l'ensemble des départements de l'entreprise, de mise en œuvre l'intégration et de synergies depuis 2014 permettent d'aboutir à un Résultat Opérationnel Courant (ROC) qui ressort à + 1 287 K€ contre + 102 K€ à fin 2015.

Le Résultat Opérationnel (RO) s'établit à + 972 K€, impacté par des charges non récurrentes, contre - 602 K€ en 2015.

Le coût de l'endettement financier net est de -98 K€ contre -89 K€ en 2015.

Le résultat net est + 847 K€ contre - 664 K€ au 31 décembre 2015.

A la clôture de l'exercice, la trésorerie est en progression importante et ressort à 3,12 millions d'euros et les capitaux propres à 12,59 millions d'euros.

1.5.2 Principes de préparation des états financiers

1.5.2.1 Conformité aux normes comptables

Depuis 2005, Coheris établit ses rapports financiers conformément au règlement (CE) 16/06/2002 du 19 juillet 2002 qui prévoit qu'à compter du 1^{er} janvier 2005, les entreprises européennes faisant appel public à l'épargne, doivent appliquer les normes comptables internationales prescrites par l'IASB (International Accounting Standards Board).

Les comptes consolidés 2015 et 2016 ont été préparés en conformité avec l'ensemble des normes et interprétations IFRS adoptées par l'Union Européenne, dont l'application est obligatoire pour la période de clôture du 31 décembre 2016. En conséquence, le groupe n'a anticipé aucune amélioration de normes, exposés sondages ou interprétations publiés par l'IASB mais en cours d'adoption ou d'application non obligatoire en 2016 au sein de l'Union Européenne.

Par ailleurs, il y a lieu de préciser qu'à l'exception de la norme IFRS 15 (Revenue from Contracts with Customers) publiée en mai 2014 par l'IASB et des discussions en cours (dont il est impossible d'évaluer l'impact compte tenu de la récente publication de cette norme), les normes, amendements et interprétations, non encore validés par l'Union Européenne sont sans incidences sur les comptes de Coheris.

Les états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 21 mars 2017.

Utilisation d'estimations et hypothèses

La préparation des états financiers implique que la direction du groupe ou des filiales procède à des estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence significative sur les montants d'actifs et de passifs inscrits au bilan consolidé, les informations relatives à ces actifs et passifs, les montants de charges et produits du compte de résultat et les engagements relatifs à la période arrêtée. Les résultats réels ultérieurs pourraient être différents. Ces hypothèses concernent notamment les tests de dépréciation, les provisions pour engagements de retraites des salariés et provisions pour litiges.

Périmètre des comptes IFRS

La simplification de l'organigramme juridique, réalisée par des opérations de transmission universelle de patrimoine, de fusion ou de liquidation de filiales étrangères, fait que Coheris SA, depuis juillet 2015, ne détient plus de filiale. Par conséquent, la société n'a plus l'obligation d'établir des comptes consolidés. Depuis 2005, Coheris établissant des comptes consolidés IFRS, la société a décidé de continuer à publier des comptes en normes IFRS, dans la continuité de ses comptes consolidés IFRS antérieurs, afin d'assurer la comparabilité des informations financières diffusées : ces comptes reprennent ainsi les actifs, passifs et la situation nette tels qu'issus des comptes consolidés antérieurs, mais sur la base d'un périmètre de consolidation ne comprenant plus, depuis 2015, qu'une seule entité juridique, à savoir la société Coheris SA.

Au 31 décembre 2016, Coheris publie donc des comptes en normes IFRS et en normes françaises. En application de l'article L.451-162 III du code monétaire et financier, les comptes établis en normes françaises ont fait l'objet d'un rapport d'examen limité par les commissaires aux comptes. Les comptes consolidés établis volontairement par la société en normes IFRS ont fait l'objet d'un rapport d'examen limité entrant dans le champ des services autres que la certification des comptes. L'ensemble de ces informations financières ont fait l'objet d'une revue par le Comité d'Audit et ont été arrêtées par le Conseil d'Administration de la société en date du 21 mars 2017.

1.5.2.2 Principes

Les principes suivants ont notamment été appliqués :

- prudence,
- indépendance des exercices,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- continuité de l'exploitation.

1.5.2.3 Méthodes comptables

Méthodes de consolidation

Les sociétés dont le groupe détient directement ou indirectement le contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Les sociétés sur lesquelles le groupe exerce directement ou indirectement une influence notable sont mises en équivalence.

Écarts d'acquisition

Les écarts de première consolidation constatés à l'occasion d'une prise de participation, définis comme la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part acquise dans la situation nette retraitée de la société consolidée estimée à la date d'acquisition, sont affectés aux postes appropriés du bilan consolidé.

Les écarts d'acquisition positifs résiduels sont portés à l'actif du bilan sous la rubrique « Écarts d'acquisition ».

Lors de chaque arrêté, les indices d'éventuelles pertes de valeur des actifs concernés sont examinés. Si des changements significatifs défavorables apparaissent et au minimum une fois par an, un test de valorisation est effectué et un amortissement exceptionnel est comptabilisé en cas de perte de valeur.

Immobilisations incorporelles

Elles comprennent essentiellement:

- les frais de recherche et développement :
 - ils sont évalués au coût de production sur la base des temps passés par les développeurs à l'exclusion du temps de supervision. Les heures produites sont valorisées à partir des salaires, augmentés des charges sociales par application d'un coefficient de charges,
 - l'économie d'impôt liée au Crédit Impôt Recherche, découlant de la partie éligible des frais de recherche et développement, est incluse dans la valorisation des actifs ainsi constatés.
 - Ils sont amortis sur une durée de 3 ans selon le mode linéaire.
- des licences intégrées dans les logiciels produits :
 - sont évaluées au coût d'acquisition,
 - sont amorties sur une durée de 3 ans selon le mode linéaire.

Immobilisations corporelles

Il s'agit des matériels informatiques et téléphoniques utilisés par la société ainsi que du mobilier et du matériel de bureau comptabilisés à leur coût historique

Les durées et les modes d'amortissement sont les suivants :

Logiciels	3 ans linéaires
Installations	5 ans linéaires
Matériel de bureau et informatique	3 ans linéaires
Mobilier de bureau	2 à 7 ans linéaires

Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants sont principalement composés de titres de participation non consolidés et de la part à plus d'un an des prêts et créances évalués au coût amorti.

S'agissant de placements dans des instruments de capitaux propres qui n'ont pas de prix coté sur un marché actif et dont la juste valeur ne peut être évaluée de manière fiable, les titres de participation non consolidés sont évalués au coût.

Les prêts et créances évalués au coût amorti sont initialement comptabilisés à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables, puis évalués au coût amorti en appliquant la méthode dite du taux d'intérêt effectif.

Les actifs financiers non courants font l'objet d'une dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. La perte de valeur correspond à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable, estimée d'après l'actualisation des flux de trésorerie attendus (actualisation au taux d'intérêt courant du marché pour un actif financier similaire pour les titres de participation non consolidés évalués au coût, au taux d'intérêt effectif d'origine pour les prêts et créances évalués au coût amorti).

Créances clients

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque des risques prévisibles de non recouvrement apparaissent.

Chiffre d'affaires et produits constatés d'avance

L'activité d'édition de logiciels faisant généralement l'objet de contrats distincts de licence, de maintenance et de services associés, les droits d'utilisation (licences revendues ou licences de produits Coheris) sont comptabilisés dès leur livraison.

Les prestations faisant l'objet d'un contrat au forfait sont enregistrées selon la méthode à l'avancement. L'avancement est mesuré au prorata des coûts dépensés rapportés aux coûts à terminaison des contrats ; en conséquence, lorsque l'avancement est supérieur au montant des factures émises, une facture à établir est comptabilisée ; a contrario, lorsque les factures émises sont d'un montant supérieur au stade d'avancement, un produit constaté d'avance est enregistré.

Dans le cas exceptionnel où les services associés seraient considérés comme essentiels au fonctionnement du progiciel (modifications essentielles des caractéristiques techniques et/ou fonctionnelles intrinsèques du produit), le projet serait considéré dans son ensemble et serait comptabilisé suivant la méthode à l'avancement.

Information sectorielle

La norme IFRS 8 relative à l'information sectorielle impose d'analyser la performance de l'entreprise en fonction de secteurs opérationnels. Compte tenu de la nature de ses produits, des procédés de fabrication et de la typologie de ses clients, l'activité d'Editeur de Logiciels présente un caractère très intégré. De ce fait, Coheris est mono secteur. Néanmoins, et à titre d'information, Coheris présente une ventilation de son chiffre d'affaires par principales natures et par zones géographiques qui ne s'inscrit pas dans le cadre de l'application de la norme IFRS 8.

Trésorerie et équivalent

La ligne « Trésorerie et équivalents » inclut les liquidités ainsi que les placements monétaires immédiatement disponibles soumis à un risque négligeable de variation de valeur. Les placements monétaires sont évalués à leur valeur de marché à la date de clôture, les variations de valeur étant enregistrées en « produits de trésorerie ». La trésorerie nette retenue pour le tableau des flux financiers inclut également les découverts bancaires et les lignes de trésorerie court terme.

Provisions pour risques et charges

Les risques et charges identifiés à la clôture de l'exercice, mais dont la réalisation est incertaine font l'objet de provisions ; il s'agit plus particulièrement :

- des litiges,
- des pertes et pénalités probables sur les contrats,
- des indemnités de fin de carrière. Elles sont calculées selon la méthode de répartition des droits au prorata de l'ancienneté. Conformément à la norme IAS 19 révisée, les écarts actuariels sont enregistrés nets d'impôt en capitaux propres,

Les principales hypothèses qui ont été retenues pour l'évaluation des indemnités de fin de carrière sont les suivantes :

- calcul des droits selon la convention collective Syntec,
- versement d'une indemnité de licenciement à l'occasion du départ,
- taux de sortie variable selon l'âge,
- taux d'augmentation annuel moyen des salaires : 5% jusqu'à 40 ans, 2% au-delà,
- taux d'actualisation de 1,40 %

Impôts

Les impôts différés résultent des différences temporaires entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs au bilan consolidé et des déficits fiscaux dont la recouvrabilité est probable. Ils sont calculés selon la méthode du report variable en appliquant les derniers taux d'impôts votés à la date de la clôture (soit 33,33% en 2015 et 2016).

Calcul du résultat par action

Le résultat net consolidé par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant la période.

Le résultat net consolidé par action après dilution est calculé comme décrit ci-dessus, y compris le nombre moyen pondéré d'actions qui résulterait de la levée des options existantes. Ce calcul est effectué selon la méthode du rachat d'actions.

Conversion des comptes des sociétés étrangères

Les comptes des sociétés étrangères ont été convertis pour le bilan au cours de clôture et pour le compte de résultat au cours moyen de la période.

Crédit-Bail

Les investissements financés sous forme de crédit-bail sont placés à l'actif du bilan et amortis linéairement. En contrepartie, une dette égale au montant de l'engagement est comptabilisée au passif du bilan.

Passifs financiers

Les passifs financiers sont principalement composés d'emprunts et de dettes auprès des établissements de crédit (cf. note 1.4.3.10). Ils sont initialement comptabilisés à leur juste valeur (prenant en compte les éventuels coûts de transaction directement rattachables) puis évalués au coût amorti en appliquant la méthode dite du taux d'intérêt effectif.

Actions gratuites sous conditions de performance attribuées aux mandataires sociaux et salariés membres du Codir

Coheris a une politique d'attribution d'actions gratuites à ses mandataires, dans le cadre du package de rémunération, et salariés membre du Codir, dans le cadre d'un dispositif de rétention. Les actions gratuites attribuées deviennent définitivement propriété des bénéficiaires à l'issue d'une durée minimale fixée par la loi ou par dérogation par l'Assemblée Générale ou le Conseil d'Administration en cas de délégation.

Le coût de ces transactions est comptabilisé conformément à la norme IFRS2 en valorisant les actions gratuites à la date d'attribution à la juste valeur. Cette juste valeur est comptabilisée en charges sur la durée d'acquisition des droits en contrepartie des réserves dans les capitaux propres.

1.5.3 Explication des postes des éléments financiers

1.5.3.1 Actifs incorporels

Écarts d'acquisition

Compte tenu de la transversalité des offres du groupe, l'ensemble des départements R&D, avant-vente, commerce, intégration et expertise sont communs et uniques à tous les produits. En conséquence, sur son métier Coheris a identifié une UGT cohérente et identifiable dans le temps :

	2016	2015
Montant brut	8 385	8 385
Dépréciation	- 1 000	- 1 000
Montant net	7 385	7 385

Les tests de valorisation sont mis en œuvre selon la méthode de l'actualisation des cash flows futurs (DCF) dont les principales hypothèses retenues sont les suivantes :

- élaboration d'un Business Plan à 3 ans
- taux de croissance moyen du chiffre d'affaires sur les 3 prochaines années proche de 5%
- taux de croissance à l'infini à 2% au-delà
- taux d'actualisation indexé sur le taux sans risque OAT à 10 ans, la prime de risque du secteur et le Bêta de la société au 31/12/2016, le taux d'actualisation retenu est de 9,90 % contre 10,8 % au 31/12/2015.

Les hypothèses fiscales liées à l'imputation des déficits fiscaux ont été intégrées sur le BP et un IS normatif à 28 % a été pris en compte dans le calcul de la valeur terminale. De la même manière, le Crédit Impôt Recherche a été considéré comme stable sur la période du Business Plan.

La valeur d'utilité déterminée à partir de ces hypothèses fait ressortir une valeur des actifs supérieure à celle inscrite dans les comptes IFRS au 31/12/2016. Des tests de sensibilité ont été réalisés à +/- 1% sur le taux d'actualisation et le taux de croissance à l'infini. Ces tests ne remettraient pas en cause les conclusions du test initial. Par ailleurs, et même si le taux de croissance annuel moyen du chiffre d'affaires sur la durée du business plan de 3 ans est une hypothèse particulièrement structurante, l'absence de croissance du chiffre d'affaires sur la période, sans

modification du point mort et sans variation des autres hypothèses, conduirait à une valeur recouvrable des actifs supérieure à la valeur comptable.

Les méthodes analogiques n'ont pas été retenues compte tenu de la forte disparité et de la forte volatilité des valorisations de sociétés comparables et de transactions dans ce domaine d'activité.

Immobilisations incorporelles

a) Valeurs brutes :

	31/12/2015	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	31/12/2016
Frais de recherche et de développement	28 475		1 416		29 891
Concessions, brevets	622				622
Autres					
Total	29 097		1 416		30 513

Les frais de recherche et développement sont liés aux investissements sur les produits des gammes :

- Coheris CRM (gamme de logiciels dans le domaine du CRM orientés service client et Marketing),
- Coheris Nomad (gamme de logiciels de gestion de forces de vente et merchandising),
- Coheris Liberty (gamme de logiciels de Business Intelligence)
- Coheris SPAD (gamme de logiciels de Datamining et Data Quality Management).

b) Amortissements :

	31/12/2015	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	31/12/2016
Frais de recherche et développement	25 849		1 581		27 430
Concessions, brevets	611				
Autres			9		620
Total	26 461		1 590		28 050

c) Valeurs nettes :

	31/12/2016	31/12/2015
Frais de recherche et développement	2 461	2 625
Concessions, brevets		
Autres	2	11
Total	2 463	2 636

Les échéanciers d'amortissements des frais de recherche et développement sont les suivants :

	Valeur nette au 31/12/2016	Amortissement N+1	Amortissement N+2	Amortissement N+3
Frais de recherche et développement	3 597	1 958	1 194	445
Impact CIR	-1 136	-632	-378	-126
Total Frais de Recherche et développement	2 461	1 326	816	319

1.5.3.2 Immobilisations corporelles

	31/12/2015	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	31/12/2016
Valeur brute	1 419		22	(1)	1 440
Amortissements	(899)		(131)		(1 030)
Valeur nette	520		(109)	(1)	410

1.5.3.3 Actifs financiers

a) Valeurs brutes :

	31/12/2015	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	31/12/2016
Titres	1				1
Autres actifs	426		(0)	57	369
Total	427			57	370

Les titres sont ceux de la société suivante :

Participations Non consolidées	Capital (en k€)	Réserves et Ran	Résultat 2016	Quote part capital détenu	CA HT 2016	Valeur brute des titres (en k€)
ABSO+	10	(nd)	(nd)	1%	(nd)	0

Les autres actifs financiers correspondent essentiellement à des dépôts de garantie sur locations immobilières.

b) Provisions :

	31/12/2015	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	31/12/2016
Titres non consolidés	1				1
Autres immobilisations	0				0
Total	1				1
Valeur nette	426				370

1.5.3.4 Actifs d'impôts différés

	31/12/2016	31/12/2015
Sur IFC	151	120
Sur autres décalages temporaires	11	11
Sur déficits fiscaux activés	668	777
TOTAL	830	909

Les déficits fiscaux activés correspondent uniquement à ceux constatés au titre de l'exercice 2012. Au titre de 2016, la société a imputé 109 K€ d'IS sur les impôts différés actifs de 2012. Compte tenu des hypothèses retenues pour l'établissement du business plan pour les années 1 à 3 (cf 1.4.3.1) mais également des règles fiscales en vigueur à la clôture des comptes, les déficits fiscaux 2012 devraient être imputés d'ici à 3 exercices. Au 31/12/2015, la somme des déficits fiscaux reportables non activés s'élève à 6 470 K€.

1.5.3.5 Créances d'exploitation

1.5.3.5.1 Créances clients et comptes rattachés

Elles sont présentées nettes de provisions qui sont de 1 079 K€ sur les créances clients (1 012 K€ en 2015).

Les créances clients se décomposent comme suit par date d'échéance :

	Total	Non échues	< 3 mois	3 -12 mois	> 1 an
Créances clients brutes	8 312	6 804	112	45	1 351
Dépréciation	-1 079				-1 079
Créances clients nettes	7 233	6 804	112	45	272

1.5.3.5.2 Autres créances

	31/12/16	31/12/15
Avances fournisseurs	9	27
Impôt sur les bénéfices	948	961
Taxe sur la valeur ajoutée	133	141
Charges constatées d'avance	122	149
Divers	4	2
TOTAL	1 216	1 280

Le poste impôt sur les bénéfices correspond principalement aux crédits d'impôts recherche et à la créance de report en arrière des déficits.

1.5.3.6 Autres placements non équivalents de trésorerie

Il s'agit d'un compte à terme pour 90 K€ dont l'échéance est arrivée en 2016.

1.5.3.7 Trésorerie et équivalents trésorerie – Trésorerie de clôture

	31/12/16	31/12/15
VMP (Sicav monétaires en euro)		
Comptes à terme (- 3 mois)		
Comptes à terme (+ 3 mois)		
Disponibilités	3 119	2 317
Trésorerie et équivalents trésorerie	3 119	2 317
Découverts bancaires	6	6
Trésorerie nette de clôture	3 113	2 311

1.5.3.8 Contrat de liquidité

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par son Assemblée Générale du 17 juin 2015 puis du 29 juin 2016, Coheris déclare avoir réalisé les transactions suivantes au titre du contrat de liquidité confié à la Société de Bourse Gilbert Dupont.

A la date du 31 décembre 2016, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- Nombre d'actions : 8 279 titres
- Solde en espèce du compte de liquidité : 16 863,79 €

Il est rappelé que lors du bilan semestriel du 30 juin 2016, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- Nombre d'actions : 8 120 titres
- Solde en espèces du compte de liquidité : 17 822,52 €

Soit une valeur totale au 31 décembre 2016 (au cours de clôture de 2,50 € par action) de 37 561,29 €.

1.5.3.9 Provisions pour risques et charges

	A l'ouverture	Variation de périmètre	Dotation	Reprise		A la clôture
				Avec utilisation	Sans utilisation	
Indemnités de départ à la retraite	360		93			453
Pertes à terminaison						
Provision pour restructuration						
Autres	233		196	39		390
Total	593					843

Les provisions se rapportent à des risques et des charges d'exploitation, notamment pour litiges.

Concernant les indemnités de départ à la retraite, Coheris a comptabilisé au titre de l'exercice 2016 l'intégralité des écarts actuariels en capitaux propres pour un montant de 34 K€ nets d'impôts. L'impact de la variation de l'engagement au niveau du résultat opérationnel courant s'élève à 42 K€. Etant donné l'impact peu significatif de la variation de cet engagement post-emploi dans le résultat, Coheris n'a pas procédé à des calculs de sensibilité à une variation des hypothèses.

A la connaissance de la société, les litiges connus ne nécessitent pas de provisionnement supplémentaire dans les comptes au 31/12/2016.

1.5.3.10 Passifs financiers

	Total	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	598	162	124	312
Autres dettes financières	256	256		-
Total	854	418	124	312

Les dettes financières diverses comprennent notamment 256 K€ de comptes bloqués de participation rémunérés au taux de 6%.

En 2015, Coheris a contracté un emprunt pour financer les installations de son nouveau siège social pour un montant de 475 K€ (capital restant dû au 31/12/2016 : 267 K€) au taux fixe de 1,5 % sur une durée de 36 mois de remboursement. Par ailleurs, dans le cadre de sa participation au projet OFS (Open Food System), Coheris bénéficie d'avances remboursables sous conditions de revenus futurs. Compte tenu des éléments à la connaissance de la société, le remboursement ne devrait pas intervenir avant 2022. Au 31/12/2016, le montant reçu de Bpifrance au titre de ces avances est de 312 K€.

1.5.3.11 Passifs d'impôts différés

	31/12/16	31/12/15
Sur frais de Recherche et Développement	45	114
Sur provision pour titres auto détenus	45	114
TOTAL	45	114

1.5.3.12 Autres dettes

Les principaux postes sont les suivants :

	31/12/16	31/12/15
Personnel	1 217	993
Organismes sociaux	1 059	1 159
Taxes sur le chiffre d'affaires	1 495	1 304
Impôts sur les bénéfices		
Autres impôts et taxes	334	305
Produits constatés d'avance	3 514	3 138
Autres	151	602
Total	7 770	7 501

1.5.3.13 Chiffre d'affaires

La répartition du chiffre d'affaires par nature est la suivante :

	31/12/2016	31/12/2015
Licences internes	4 233	2 312
Maintenance	5 906	5 936
Prestations associées	4 676	5 272
Total	14 815	13 520

La ventilation du chiffre d'affaires s'établit comme suit par pays d'origine de facturation :

	31/12/16	31/12/15
France	14 815	13 520
Suisse		
TOTAL	14 815	13 520

1.5.3.14 Effectif et charges de personnel

Au 31 décembre 2016 l'effectif est de 127 collaborateurs. En moyenne sur l'année 2016, l'effectif a été de 131 collaborateurs.

La répartition de l'effectif au 31 décembre 2016 par qualification est :

Directeurs	5
Cadres	113
AM et employés	9
Total	127

Il a été calculé un intéressement des salariés sur l'exercice pour un montant brut de 58 K€.

1.5.3.15 Impôt sur les sociétés

Il se décompose comme suit :

Impôt dû	
Impôt différé	27
Total	27

L'écart entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt effective s'explique comme suit (en K€):

Charge d'impôt théorique	291
Impact des charges définitivement non déductibles	16
Déficits fiscaux de l'exercice non activés	
Amortissement du CIR non fiscalisé	-256
Impact CICE	-24
Boni de fusion	
Divers	
Charge d'impôt effective	27

Les crédits d'impôt recherche et innovation pour 758 K€ en 2016 et 753 K€ en 2015 ont été enregistrés en diminution des frais de recherche et développement à l'actif du bilan.

1.5.3.16 Engagements hors bilan

Il n'y a pas au 31 décembre 2016 d'engagement hors bilan.

1.5.3.17 Politique et gestion des risques

Les risques auxquels la société peut être confrontée sont présentés ci-dessous.

Risque client

Coheris a plus de 1000 clients toutes activités confondues. Les 10 clients les plus importants représentent 30 % du chiffre d'affaires du Groupe.

Dans ces conditions, Coheris, n'est pas dépendant d'un client particulier.

En ce qui concerne les risques de défaillance financière, les clients de Coheris sont essentiellement des grandes entreprises qui ne présentent pas de risque de ce type.

Risque de taux

Échéancier des actifs et des dettes financières.

	A 1 an	1 an à 5 ans	Au-delà
Actifs financiers	3 119		
Passifs financiers	-418	-124	-312
Position nette avant gestion	2 701	-124	-312
Hors bilan			
Position nette après gestion	2 701	-124	-312

Le coût de l'endettement financier net s'est élevé à - 98 K€ sur l'exercice 2016. En raison de sa faible exposition au risque de taux, la société n'a pas jugé utile de mettre en place de méthode de gestion de ce risque de taux.

Risque de change

Compte tenu de la très faible exposition de Coheris au risque de change, (la quasi-totalité des transactions étant réalisée en €) Coheris n'a pas mis en place de méthode de suivi et de gestion de ce risque.

Risque de liquidités

Tableau synthétique recensant l'ensemble des dettes financières auprès d'établissement de crédit par catégorie, par devise :

Type d'emprunt	Montant initial en k€	Échéance	Nature du Taux	Existence de couvertures	Capital restant dû au 31/12/2016 en k€
Emprunt bancaire	475	2018	fixe 1,5%	NON	267
Emprunt BPI	312	2026	0%	NON	312
Total	787				579

1.5.3.18 Litiges

Les litiges ont fait l'objet de provisions en fonction du risque estimé.

A la connaissance de la société, il n'existe pas de litige dont le risque envisagé nécessiterait un provisionnement supplémentaire dans les comptes au 31/12/2016.

1.5.3.19 Bons de souscription d'actions

Un plan de Bons de Souscription d'actions (BSA) a été mis en œuvre par le Conseil d'Administration conformément à la 15^{ème} résolution approuvée lors de l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2012. Ce sont 193 500 BSA qui ont été souscrits par les principaux managers (hors mandataires sociaux) en décembre 2012. Ces bons seront exerçables à compter du 1^{er} juillet 2015 jusqu'au 31 décembre 2017 sous condition que le cours soit au moins égal à 3,5 € et que les bénéficiaires soient encore présents dans le groupe au jour de l'exercice. Au 31/12/2016, le nombre de BSA exerçables était de 72 500. Dans l'hypothèse où l'ensemble de ces BSA serait exercé, la dilution potentielle serait de 1,29 %.

1.5.3.20 Actions gratuites sous conditions de performance

Un plan d'Attribution d'Actions Gratuites de performance (AGA) a été mis en œuvre par le Conseil d'Administration conformément à la 12^{ème} résolution approuvée lors de l'Assemblée Générale Mixte du 17 juin 2015, résolution qui délègue tous pouvoirs au Conseil d'Administration, pour une durée de 24 mois, pour procéder à des attributions d'actions gratuites sous conditions de performance dans la limite de 2 % du capital social soit 112 262 actions. Ces attributions d'actions gratuites sous conditions de performance sont réalisées avec des actions émises et détenues par la société, sans dilution pour les actionnaires, au profit des mandataires sociaux et des salariés de la société membres du Comité de Direction.

Dans sa séance du 22 juillet 2015, le Conseil d'Administration, faisant usage de la délégation donnée par l'AGM du 17 juin 2015, a attribué 28 000 actions gratuites sous conditions de performance à Mme Nathalie Rouvet Lazare dans le cadre de son package de rémunération pour l'année 2015. Le Conseil d'Administration du 22 mars 2016 a constaté le niveau d'atteinte des conditions de performance sur l'exercice 2015. Sur la base de cette atteinte partielle, ce sont 6.877 actions qui seront attribuées définitivement au terme de la période d'acquisition d'une durée de 2 ans, soit le 22 juillet 2017, à Mme Nathalie Rouvet Lazare, au titre de son package de rémunération 2015, et pour une valeur de 12.378,60 € (cours du 21 mars 2016 à 1,80 €). La période de conservation est d'une durée de deux ans, à compter du terme de la période d'acquisition.

Par ailleurs, en date du 1^{er} septembre 2015, une attribution de 4 000 actions gratuites sous conditions de performance a été décidée au profit d'un salarié, membre du Codir, non mandataire, faisant partie des 10 personnes les mieux rémunérées. Les conditions de performance n'ayant pas été atteintes, aucune de ces 4.000 actions gratuites sous conditions de performance ne sera effectivement attribuée.

Un plan d'Attribution d'Actions Gratuites de performance (AGA) a été mis en œuvre par le Conseil d'Administration conformément à la 14^{ème} résolution approuvée lors de l'Assemblée Générale Mixte du 29 juin 2016, résolution qui délègue tous pouvoirs au Conseil d'Administration, pour une durée de 24 mois, pour procéder à des attributions d'actions gratuites sous conditions de performance dans la limite de 3,6% du capital social soit 200.000 actions. Cette résolution annule et remplace l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 17 juin 2015 dans sa 12^{ème} résolution. Ces attributions d'actions gratuites sous conditions de performance sont réalisées avec des actions émises et détenues par la société, sans dilution pour les actionnaires, au profit des mandataires sociaux et des salariés de la société membres du Comité de Direction.

Dans sa séance du 29 juin 2016, le Conseil d'Administration, faisant usage de la délégation donnée par l'AGM du 29 juin 2016, a attribué à Mme Nathalie Rouvet Lazare, dans le cadre de son package de rémunération pour l'année 2016, un nombre total de 43 000 actions gratuites sous conditions de performance pouvant aller jusqu'à 71 000 actions gratuites en cas de surperformance sur l'exercice 2016.

Le Conseil d'Administration a constaté le niveau d'atteinte des conditions de performance sur l'exercice 2016. Ce sont 64.650 actions qui seront attribuées définitivement au terme de la période d'acquisition à Mme Nathalie Rouvet

Lazare, soit le 29 juin 2017 pour une valeur de 203.001 € (cours du 20 mars 2017 à 3,14 €). La période de conservation est d'une durée de un an à compter du 29 juin 2017.

Par ailleurs, en date du 1er juillet 2016, une attribution de 44 000 actions gratuites sous conditions de performance a été décidée au profit de certains salariés, membres du Codir, non mandataires, faisant partie des 10 personnes les mieux rémunérées. Compte tenu du niveau d'atteinte des conditions de performance sur l'exercice 2016, ce sont 44.000 actions qui seront attribuées définitivement à ces salariés au terme de la période d'acquisition d'une durée d'un an à ces salariés, membres du Codir, au titre d'un dispositif de rétention, et pour une valeur de 138.160 € (cours du 20 mars 2017 à 3,14 €). Ces actions seront ensuite cessibles au-delà d'un délai de conservation de 1 an à partir de la date d'attribution définitive fixée au 1er juillet 2017.

La juste valeur comptable de ces actions gratuites de performance (ci-après AGA) a été déterminée sur le base du nombre d'actions qui seront acquises valorisées au cours de l'action au jour de la décision d'attribution. Cette juste valeur étant ensuite étalée comptablement dans les comptes sur la durée d'attribution définitive. Au titre de 2016, une charge de 123 K€ de juste valeur des AGA ainsi qu'une provision pour cotisations sociales de 46 K€ ont été comptabilisées. L'engagement total figurant au passif s'élève à 169 K€.

1.5.3.21 Proposition d'affectation du résultat

La proposition d'affectation du résultat sera fixée lors du Conseil d'Administration du 25 avril 2017 et sera communiquée avec la convocation à l'Assemblée Générale du 30 juin 2017.

5. Honoraires des Commissaires aux Comptes

Conformément à l'instruction de COB n° 2002-06, Coheris présente ci-dessous le montant des honoraires versés aux Commissaires aux Comptes et aux membres de leurs réseaux pour les deux derniers exercices.

En K€	MAZARS				EREC			
	2016		2015		2016		2015	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Commissariat aux comptes, Certification, examen des comptes individuels et consolidés	30	100%	43	84%	30	100%	31	100%
Autres prestations			8	16%				
TOTAL	30		51		30		31	

6. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Coheris tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.2.1.2 de l'annexe relative aux tests de dépréciation. Cette note présente les principales hypothèses utilisées pour déterminer la valeur actuelle des actifs incorporels et fournit une indication de leur sensibilité à d'éventuels changements par rapport aux hypothèses retenues.

II - Justification des appréciations

Les estimations comptables, concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2016, ont été réalisées dans un contexte de difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques.

C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

La note 1.2.1.2 de l'annexe aux comptes sociaux décrit les « Règles et méthodes comptables » retenues par la société, en particulier en ce qui concerne l'évaluation des immobilisations incorporelles et la prise en compte du chiffre d'affaires. Pour ces éléments, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses retenues et vérifier le caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Courbevoie et Boulogne Billancourt, le 18 mai 2017

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

Erwan CANDAU

EREC ASSOCIES

Guillaume BOUTIN

7. Rapport d'audit des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels IFRS

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de COHERIS et en réponse à votre demande, nous avons effectué un audit des « comptes » de COHERIS SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces « comptes » ont été établis sous la responsabilité de la direction et, ont fait l'objet d'un arrêté par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces « comptes ».

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les « comptes » ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les « comptes ». Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des « comptes ». Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A notre avis, les « comptes » présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs et au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, le patrimoine et la situation financière de la société au 31 décembre 2016, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice écoulé.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.5.3.1 de l'annexe relative aux écarts d'acquisition. Cette note présente les principales hypothèses utilisées pour déterminer la valeur actuelle des actifs incorporels et fournit une indication de leur sensibilité à d'éventuels changements par rapport aux hypothèses retenues.

Fait à Courbevoie et Boulogne Billancourt, le 18 mai 2017

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

Erwan CANDAU

EREC ASSOCIES

Guillaume BOUTIN

8. Rapport de l'organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Aux actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant de la société COHERIS, accrédité par le COFRAC sous le numéro n° 3-1080¹, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2016, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément au référentiel utilisé par la société (ci-après le « Référentiel »), disponibles sur demande au siège de la société et dont un résumé figure dans le rapport de gestion.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11-3 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de trois personnes entre décembre 2016 et février 2017 pour une durée d'environ une semaine. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000², ainsi qu'à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article

¹ dont la portée d'accréditation est disponible sur le site www.cofrac.fr

² ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

R.225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené deux entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes³ :

- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs des données et vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif de sites⁴ que nous avons sélectionnés en fonction de leur activité, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente 100 % des effectifs considérés comme grandeur caractéristique du volet social, et 100% des données environnementales considérées comme grandeurs caractéristiques du volet environnemental.

Pour les autres informations RSE, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques professionnelles.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance

³ **Informations sociales** : effectif total et répartition par genre et catégories socio-professionnelles ; embauches en CDI ; embauches en CDD ; sorties dont licenciements ; taux d'absentéisme ; nombre de jours d'absence total ; nombre de jours travaillés total ; nombre d'accidents de trajet avec arrêt de travail ; nombre de jours perdus suite à un accident de travail ; nombre d'heures travaillées ; nombre total d'heures de formation ; nombre de salariés formés.

Informations environnementales : consommation d'énergie ; quantité de déchets recyclables collectés ; émissions de GES associées aux consommations d'énergies.

⁴ **Pour les informations sociales** : les sites de Suresnes, Lyon et Aix-en-Provence.

Pour les informations environnementales : le site de Suresnes.

de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère conformément au Référentiel.

Neuilly-sur-Seine, le 12 mai 2017

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International

Laurent Bouby
Associé



COHERIS

Société Anonyme au capital de 2 245 230 euros - 399 467 927 RCS Nanterre
Siège social : 4, Rue du Port aux Vins 92150 Suresnes

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

RAPPORT DU PRESIDENT SUR LA COMPOSITION, LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AINSI QUE SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE

Préambule :

A/ Diligences mises en œuvre pour l'élaboration du présent rapport

Le présent rapport a été établi en prenant en considération les recommandations de l'AMF, du code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites de MiddleNext, les pratiques d'autres émetteurs, ainsi que différents documents internes (statuts, procès-verbaux du Conseil d'Administration et de ses comités, principes et procédures de contrôle interne, etc.).

Les rédacteurs ont interrogé différents organes et directions de la société (président du conseil d'administration, direction financière, direction des Ressources Humaines), et les commissaires aux comptes. Ils ont recueilli auprès des administrateurs les informations les concernant.

Ce document a été établi après divers entretiens intervenus entre les membres du comité de direction.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, a approuvé ce rapport lors de sa séance du 25 avril 2017.

Le président du Conseil d'Administration a apposé sa signature sur le rapport à cette même date.

B/ Code de gouvernement d'entreprise

Depuis l'exercice 2011, la société a adopté les recommandations qui ont été publiées par MiddleNext en décembre 2009 puis mises à jour dans la nouvelle édition du code de gouvernance publié en septembre 2016. La majeure partie des recommandations de ce code de gouvernement sont appliquées par Coheris et celles qui font l'objet d'une adaptation sont expliquées dans le présent rapport.

Le code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites peut être téléchargé par internet à l'adresse : www.middlenext.com

Composition du conseil :

Conformément aux dispositions de l'article L225-37 du Code de commerce, l'objet de ce rapport est de rendre compte de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société ; il précise également les principes et les règles arrêtés par le conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux.

1. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration

1.1 Conseil d'Administration

La société Coheris est une société anonyme à Conseil d'Administration, dont la présidence est assurée par Madame Nathalie Rouvet Lazare depuis le 5 décembre 2013.

1.1.1 Composition du Conseil d'Administration

A la date du présent rapport, le Conseil d'Administration compte six membres nommés. Statutairement, il est prévu que chacun des membres doit détenir au moins une action de la société. Il n'existe pas de limite statutaire au renouvellement des mandats.

1.1.1.1 Liste des mandats des mandataires sociaux, à la date du présent rapport

Président du Conseil d'Administration	
Nathalie Rouvet Lazare	81 rue Jouffroy d'Abbans – 75017 Paris
Formation/Diplôme(s) et expériences professionnelles	<u>Formation</u> : diplômée de H.E.C (1984) et de l'I.F.A (Institut français des administrateurs) <u>Carrière</u> : <input type="checkbox"/> 1985 à 1988 : Air France, <input type="checkbox"/> 1988 à 1996 : Saatchi & Saatchi, directrice Conseil <input type="checkbox"/> 1996 à 1999 : Publicis, planner stratégique <input type="checkbox"/> 2000 à 2006 : groupe La Poste, Directrice de la Marque puis directrice du développement <input type="checkbox"/> De juin 2006 au 31/03/2014 : dirigeante fondatrice de la société In Between,
Date de 1 ^{ère} nomination	8/09/2011
Mandat actuel expirant à l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au :	31/12/2016
Fonction principale exercée dans la société	Président et Directeur Général depuis le 5 décembre 2013.
Fonction exercée dans les filiales de la société au cours de l'année 2016	
Autres mandats et fonctions exercées dans toute société	Administrateur de Middenext depuis mars 2017 (association loi 1901)
Nombre d'actions Coheris détenues au 25 avril 2017	35 756
Claudine Metz	
	10, Rue Fondary – 75015 PARIS
Formation/Diplôme(s) et expériences professionnelles	<u>Formation</u> : Diplômée de l'ESCP et de l'I.F.A (Institut français des administrateurs) <u>Carrière</u> : <input type="checkbox"/> 1986-1998 : Directeur Informatique d'Eurest France <input type="checkbox"/> 1998-2001 : DRH de Compass Group France <input type="checkbox"/> 2001-2013 : Direction Générale de l'UCF – Congés Intempérie BTP
Date de 1 ^{ère} nomination	12/05/2014 (cooptation du Conseil d'Administration)
Mandat actuel expirant à l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au :	31/12/2018
Fonction principale exercée dans la société	-
Fonctions exercées dans les filiales de la société au cours d'année 2016	-
Autres mandats et fonctions exercées dans toute société	-
Nombre d'actions Coheris détenues au 25 avril 2017	100

Philippe Legorjus	Champeaux – 44119 TREILLIERES
Formation/Diplôme(s) et expériences professionnelles	<u>Formation : Licence en Droit et Sciences politiques. Université de CAEN</u> <u>Diplômé Institut de Criminologie de Paris</u> <u>Carrière :</u> <input type="checkbox"/> <u>Officier supérieur de la Gendarmerie Nationale (1979/1990)</u> <input type="checkbox"/> <u>Président d'ATLANTIC INTELLIGENCE (1995/2008). IPO en 2001</u> <input type="checkbox"/> <u>Actuellement Président de TIPUTA Conseil et REDEO ENERGIES</u>
Date de 1 ^{ère} nomination	8/12/2015 (cooptation du Conseil d'Administration)
Mandat actuel expirant à l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au :	31/12/2021
Fonction principale exercée dans la société	-
Fonctions exercées dans les filiales de la société au cours de l'année 2016	-
Autres mandats et fonctions exercées dans toute société	Président de TIPUTA Conseil et REDEO ENERGIES
Nombre d'actions Coheris détenues au 25 avril 2017	50

Corinne Fernandez	3, Square Claude Debussy – 75017 PARIS
Formation/Diplôme(s) et expériences professionnelles	<u>Formation : diplômée de H.E.C (1984)</u> <u>Carrière :</u> <input type="checkbox"/> 1984-1986 Sernam (groupe SNCF), consultante en organisation <input type="checkbox"/> 1986 – 1988 : The Boston Consulting Group, consultante en stratégie <input type="checkbox"/> 1988 – 1999 : GSI puis ATOS : <ul style="list-style-type: none"> o Consultante en systèmes d'information o Marketing Manager Outsourcing services o Outsourcing BU Manager o Global Account Manager <input type="checkbox"/> Depuis 1999 : Progress – IIC Partners, Partner in Executive Search <ul style="list-style-type: none"> o Executive search / DSI, CTO o 2004 : Technology Practice Leader o 2015 : Industrial & Technology Practice Leader
Date de 1 ^{ère} nomination	26/01/2016 (cooptation du Conseil d'Administration)
Mandat actuel expirant à l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au :	31/12/2021
Fonction principale exercée dans la société	-
Fonctions exercées dans les filiales de la société au cours d'année 2016	-
Autres mandats et fonctions exercées dans toute société	Administrateur d'IIC Partners
Nombre d'actions Coheris détenues au 25 avril 2017	100


Catherine Blanchet	8, Avenue Aristide Briand – 78400 CHATOU
Formation/Diplôme(s) et expériences professionnelles	<p>Formation : Diplômée de Telecom Management (1994) et de l'Université Paris IX Dauphine (1993)</p> <p>Carrière :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> 1994-1996 : Responsable de Projet SI au Crédit Lyonnais à New York <input type="checkbox"/> 1996-1998 : Auditeur à l'Inspection générale du Crédit Lyonnais <input type="checkbox"/> 1999-mi 2008 : Completel, directeur du business plan puis directeur financier adjoint en charge du planning stratégique, du financement et des relations investisseurs <input type="checkbox"/> 2009-mi 2015 : Ingenico Group, directeur Relations Investisseurs puis VP Relations Investisseurs et Communication Externe <input type="checkbox"/> Depuis fin 2015, Directeur associé de Catherine Blanchet Conseil
Date de 1 ^{ère} nomination	3/05/2016 (cooptation du Conseil d'Administration)
Mandat actuel expirant à l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au :	31/12/2021
Fonction principale exercée dans la société	-
Fonctions exercées dans les filiales de la société au cours d'année 2016	-
Autres mandats et fonctions exercées dans toute société	Membre du Conseil de Surveillance d'Inside Secure
Nombre d'actions Coheris détenues au 25 avril 2017	750

Philippe Schutz	835, Chemin du Santon – 06250 MOUGINS
Formation/Diplôme(s) et expériences professionnelles	<p>Formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Master Administration Economique & Sociale à l'Université de Nice Sophia Antipolis <input type="checkbox"/> Certificat d'Aptitude à l'Administration des Entreprises à l'IAE de Nice Sophia Antipolis <p>Carrière :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> 1991 – 1995 – Consultant - Sopra Group <input type="checkbox"/> 1995 – 1999 – Services Manager - PeopleSoft <input type="checkbox"/> 1999 – 2000 – Partner en charge de la Practice PeopleSoft– CSC Peat Marwick <input type="checkbox"/> 2000 – 2002 – Engagement Director en charge des Programmes e-Procurement - i2 Technologies <input type="checkbox"/> 2003 – 2006 – Director en charge des Services Professionnels pour l'Europe du Sud - Retek <input type="checkbox"/> 2006 – 2014 – Senior Director en charge des Services Professionnels pour l'Europe - Oracle (Division Retail) <input type="checkbox"/> Depuis 2014 – VP en charge des Services Professionnels pour l'Europe – AUREA Software
Date de 1 ^{ère} nomination	29 juin 2016 dans le cadre d'une résolution inscrite à l'ordre du jour par la société DevFactory représentant au jour de cette AGM 22 % du capital de Coheris
Mandat actuel expirant à l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au :	31/12/2021
Fonction principale exercée dans la société	-
Fonctions exercées dans les filiales de la société au cours d'année 2016	-
Autres mandats et fonctions exercées dans toute société	VP en charge des Services Professionnels pour l'Europe pour AUREA Software
Nombre d'actions Coheris détenues au 25 avril 2017	50

Evénement en lien avec des mandataires au cours de 2016 :

- Arnaud Créput (Administrateur)
Le 26 janvier 2016, Arnaud Créput a démissionné de son poste d'Administrateur de Coheris, qu'il occupait depuis le 8 novembre 2006. Il avait rejoint Coheris en 2001 au poste de Responsable Contrôle de Gestion puis Directeur Financier à partir de septembre 2004 jusqu'à son départ de la société en avril 2009.

- Claude Leclercq (Administrateur)



Le 5 avril 2016, Claude Leclercq a démissionné de son poste d'Administrateur de Coheris qu'il occupait depuis le 9 janvier 1997, son mandat d'Administrateur arrivant à échéance en 2016 et ne souhaitant pas solliciter son renouvellement.

1.1.1.2 Administrateurs indépendants

A la date du présent rapport, Madame Claudine Metz, Monsieur Philippe Legorjus (depuis sa cooptation le 8/12/2015), Madame Corinne Fernandez (depuis sa cooptation le 26/01/2016) et Madame Catherine Blanchet (depuis sa cooptation le 3/05/2016) sont administrateurs indépendants au sens défini par le code de gouvernement d'entreprise de MiddleNext. Ils peuvent donc participer en toute liberté de jugement aux travaux du Conseil d'Administration.

Les critères permettant de qualifier un administrateur « d'indépendant », sont aux termes du code de gouvernement d'entreprise de MiddleNext précité, les suivants :

- ne pas avoir été salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années,
- ne pas avoir été client, fournisseur ou banquier significatif de la société ou de son groupe ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité ;
- ne pas être actionnaire de référence de la société ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des trois dernières années.

1.1.1.3 Complément d'information

Coheris ne compte aucun administrateur élu par les salariés, ni de censeur nommé.

Par ailleurs, au cours de 2016, les administrateurs ont été formés sur les logiciels de la société.

1.1.2 Mission

Le Conseil d'Administration assure le contrôle permanent de la gestion de la société, détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil se prononce sur tous les sujets touchant à la stratégie et à l'orientation de l'activité de l'entreprise. Il se prononce notamment sur les plans stratégiques, les projets de croissance externe, de cession et de rapprochement envisagés.

Le Conseil arrête les comptes et examine les projets de communiqués avant chaque publication trimestrielle (chiffre d'affaires) et semestrielle (résultat). Il examine et approuve le budget proposé par la Direction Générale.

Il est consulté sur tout projet important relatif à l'organisation de la société.

A chaque séance, le conseil est régulièrement tenu informé de l'évolution de la marche des affaires de la société.

1.1.3 Fonctionnement

1.1.3.1 Principes généraux de fonctionnement

Le Conseil d'Administration respecte les principes de bonne gouvernance et se réunit régulièrement au moins une fois tous les deux mois. Des réunions exceptionnelles supplémentaires peuvent être organisées selon les besoins.

Afin de permettre à chaque administrateur une disponibilité maximale, le calendrier des réunions est fixé en fin de chaque année pour l'année suivante. Les convocations aux réunions planifiées sont adressées dans un délai moyen de 8 jours avant chaque réunion.

Les Commissaires aux Comptes assistent à l'ensemble des réunions du Conseil d'Administration, notamment celles portant sur l'examen des comptes annuels et semestriels.

Un procès-verbal est établi après chaque séance et approuvé lors de la réunion suivante. Il reprend la synthèse des exposés, des interventions et des décisions prises.

Les sujets généralement traités sont les suivants :

- arrêté des comptes sociaux et des comptes IFRS,
- analyse des documents de gestion prévisionnelle et budgétaire,
- affectation du résultat de l'exercice,

- conventions conclues au titre de l'article L. 225-38 du Code de commerce,
- convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire,
- suivi du plan stratégique de l'entreprise et de son exécution,
- suivi de la stratégie d'offre et commerciale,
- examen du portefeuille et des projets commerciaux (pipe),
- suivi de la stratégie ressources humaines,
- politique de rémunération des mandataires,
- politique de communication financière,
- opérations de croissance externe et de réorganisation,
- risques liés aux litiges,
- perspectives de chiffre d'affaires, du résultat et de trésorerie
- politique des ressources humaines, et notamment sur l'évolution comparée de l'égalité femmes/hommes,
- opérations relatives à l'évolution du capital,
- analyse de l'Assemblée Générale et notamment du résultat des votes des résolutions proposées,
- évaluation annuelle des travaux du Conseil d'Administration.

1.1.3.2 Activité du Conseil en 2016

Le Conseil d'Administration a tenu huit séances au cours de l'exercice 2016, à concurrence d'une réunion tous les un ou deux mois.

Le taux de participation des administrateurs aux réunions s'est élevé à 93 %.

Le Conseil d'Administration a notamment été informé et consulté sur l'avancement du plan stratégique ainsi que sur l'évolution des affaires au cours de l'exercice.

1.1.3.3 Evaluation des travaux du Conseil

A chaque Conseil d'Administration, il est vérifié par les administrateurs la bonne exécution des décisions prises au cours des réunions précédentes.

Par ailleurs, une évaluation annuelle des travaux du Conseil a été mise en place depuis 2013 (pour les travaux de l'exercice 2012). L'évaluation des travaux de l'exercice 2016 a été inscrite à l'ordre du jour du Conseil du 21 mars 2017, afin que ses membres s'expriment sur le fonctionnement du Conseil et la préparation de ses travaux. Ce dispositif d'évaluation consiste en un questionnaire individuel dont la synthèse des résultats est la base des discussions et échanges lors du Conseil afin de dégager une position commune et des axes d'optimisation. Les conclusions de ce questionnaire et les échanges ont été examinés et approuvés par le Conseil d'Administration du 25 avril 2017.

1.2 Comité des Nominations et Rémunérations

Au cours de 2016, il a été composé de de trois administrateurs indépendants, Madame Claudine Metz, Madame Corinne Fernandez et Monsieur Philippe Legorjus.

Ce comité ne dispose d'aucun pouvoir de décision et ne rend compte au Conseil d'Administration que sous la forme de recommandations ou de propositions. Il se réunit au moins deux fois par an en début et fin d'année.

Le Comité des nominations et rémunérations a pour mission :

- de faire au Conseil des recommandations concernant la politique de rémunération des mandataires sociaux et plus précisément la rémunération, le régime de retraite et de prévoyance, les avantages en nature et les droits pécuniaires divers, y compris le cas échéant les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions de la Société ainsi que les attributions gratuites d'actions, attribués au Président-Directeur Général et au Directeur Général Délégué, et aux éventuels membres du Conseil titulaires de contrats de travail signés avec la Société ;
- de procéder à des recommandations sur la rémunération des membres du Conseil ;
- déterminer les indicateurs de performance sur lesquels les rémunérations des dirigeants sont fixées ;
- contrôler l'atteinte des objectifs de performance ;
- d'émettre un avis lors du recrutement d'un membre du Comité de Direction de la société ou de tout autre collaborateur dont le montant global de rémunération (fixe + variable + autres avantages) serait supérieur à 140 K€ bruts.

Le détail des rémunérations versées aux mandataires sociaux est repris dans le rapport de gestion de l'exercice.

Jetons de présence

L'Assemblée Générale fixe le montant annuel maximum des jetons de présence à verser aux Administrateurs. Le Conseil d'Administration sur proposition du Comité des Nominations et Rémunérations décide ensuite de leur répartition entre les administrateurs. Au titre de 2016 (versés en 2017), le Conseil d'Administration, sur proposition du Comité des Nominations et Rémunérations, a décidé de répartir les jetons de présence en intégrant l'assiduité aux travaux du Conseil d'Administration et la participation aux différents comités comme le préconise le code MiddleNext.

Rémunérations versées aux mandataires sociaux

Le Comité des Nominations et Rémunérations propose au Conseil d'Administration, la politique de rémunération des mandataires sociaux.

Ces propositions, qui prennent en compte l'ensemble des composantes de rémunération de chaque mandataire, reposent sur la prise en compte du niveau de responsabilité, de la cohérence de la dite rémunération par rapport aux autres salariés de l'entreprise et du respect de l'intérêt général de l'entreprise au regard de sa taille et sa position sur son marché.

Le Conseil d'Administration du 21 mars 2017 a approuvé la proposition du Comité des Nominations et Rémunérations d'allouer à Madame Nathalie Rouvet Lazare, en sa qualité de PDG, une rémunération variable au titre de 2016, calculée en fonction des critères de performance définis dans le cadre du package 2016, conformément aux recommandations du code de gouvernement d'entreprise de MiddleNext.

1.3 Comité d'Audit

Ce Comité a été mis en place en janvier 2012. Au cours de 2016, le Comité d'Audit s'est réuni 2 fois dans le cadre de l'arrêté des comptes au 31 décembre 2015 et de l'arrêté semestriel du 30 juin 2016. Ce comité est composé de l'ensemble des administrateurs en exercice à l'exception du Président-Directeur Général. Il est présidé par Madame Catherine Blanchet depuis sa nomination au sein du Conseil d'Administration en juin 2016. Madame Catherine Blanchet est administrateur indépendant et dispose de fortes compétences en matière financière compte tenu de son profil et son parcours professionnel.

Sont présentés lors de chaque comité tous les éléments permettant aux membres d'assurer leur mission à savoir :

- le suivi du processus d'élaboration de l'information financière,
- le contrôle légal des comptes et de l'indépendance des auditeurs légaux ainsi que de leur mandat,
- l'efficacité des systèmes de contrôle interne,
- la cartographie des risques et des plans d'actions,
- les éléments financiers (comptes, notes, annexes) et plus globalement l'ensemble des éléments permettant au Comité d'Audit d'émettre un avis justifié.

Des procès-verbaux sont rédigés lors de toutes les réunions afin :

- d'être diffusé lors du Conseil d'Administration,
- de suivre notamment l'évolution de différents points de vigilance.

1.4 Comité Stratégique

Mis en place en septembre 2013, ce Comité, composé d'au moins trois membres a pour missions de proposer et veiller à la mise en œuvre des décisions stratégiques de la société, en particulier son plan stratégique, sa stratégie de développement et de croissance externe. En 2016, ce Comité a été composé de Madame Nathalie Rouvet Lazare (Président), Madame Claudine Metz, Monsieur Philippe Legorjus, Madame Corinne Fernandez et Madame Catherine Blanchet.

A cet effet, le Comité stratégique dispose, en relation avec le Président-Directeur Général, de la collaboration des directions fonctionnelles et opérationnelles de la société.

Il peut également faire appel, sur autorisation du Conseil d'Administration, à tout conseil ou expert extérieur.

Le Comité rend compte au Conseil d'Administration à l'issue de chaque réunion de ses travaux, études et recommandations, charge pour le Conseil d'Administration d'apprécier souverainement les suites qu'il entend y donner.

Le Comité se réunit au moins deux fois par an sur convocation de son Président, lequel a la possibilité d'organiser toute réunion supplémentaire si les circonstances le nécessitent.

Le Comité Stratégique s'est réuni 2 fois au cours de l'année 2016. Le Comité Stratégique s'est concentré sur le suivi de l'élaboration du plan stratégique 2017/2020, plan stratégique qui a été validé par le Conseil d'Administration du 24 janvier 2017. Ce travail a donné lieu à de nombreux échanges et partage de dossier entre les membres du Comité Stratégique et le Comité de Direction.

1.5 Règlement intérieur

Lors de sa séance du 12 septembre 2012, le Conseil d'Administration a adopté à l'unanimité son règlement intérieur. Il a été amendé lors de la séance du 11 septembre 2013 pour intégrer la mise en place du Comité Stratégique (cf. § 1.4). Il est signé par l'ensemble des Administrateurs.

Il fixe et redéfinit notamment :

- ses missions et pouvoirs,
- sa composition du Conseil,
- ses règles de fonctionnement,
- la déontologie et de devoirs de ses participants,
- les règles de répartition de la rémunération de ses membres,
- le fonctionnement des comités mis en place,
- l'information des membres sur les opérations sur les titres de la société.

2. Procédures de contrôle interne et de gestion des risques

2.1 Les objectifs du contrôle interne

Les procédures de contrôle interne en vigueur au sein de la société ont pour objet de s'assurer de :

- la conformité aux lois et règlements,
- l'application des instructions et orientations fixées par la direction générale,
- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs,
- la fiabilité des informations financières diffusées et utilisées en interne et/ou publiés,

D'une façon générale, le contrôle interne contribue à prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de la société, à améliorer la conduite et le pilotage des opérations de la société et l'utilisation efficiente de ses ressources. Toutefois comme tout système de contrôle il ne peut fournir une garantie absolue que les risques seront totalement éliminés et les objectifs atteints.

Les procédures décrites ci-dessous couvrent la société Coheris.

2.2 Environnement de contrôle interne et évaluation des risques

Le pilotage du processus de contrôle interne en vigueur chez Coheris est une des responsabilités fondamentales de la Direction Générale de chaque entité juridique ou opérationnelle de Coheris. Ce système de contrôle représente un compromis de coût et d'efficacité qui permet de fournir une assurance raisonnable que les objectifs seront atteints sans paralyser l'action, ni fournir une certitude absolue que les risques sont totalement éliminés.

2.2.1 Acteurs du contrôle interne

2.2.1.1 Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration assure le contrôle permanent de la gestion de la société, détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre.

Dans le cadre de sa mission, le Conseil d'Administration arrête les comptes et examine les projets de communiqués avant chaque publication (chiffre d'affaires) et semestrielle (résultat) ainsi que l'évolution de la trésorerie. Il examine également le budget prévisionnel présenté en début d'année par la Direction Générale de la société Coheris. Il valide la stratégie et assure le suivi de son exécution.

En tant que de besoin, le Conseil d'Administration peut faire usage de ses pouvoirs généraux pour faire procéder aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns ou prendre toute autre initiative qu'il estimerait appropriée en la matière.

2.2.1.2 Comité d'audit

Conformément aux dispositions de l'article L.823.19 du Code de Commerce et des préconisations du Code de gouvernement de MiddleNext un Comité d'Audit a été instauré par Coheris. Depuis le Conseil d'administration du 4 janvier 2012, le comité d'audit est composé de l'ensemble des Administrateurs et présidé par un Administrateur indépendant.

Le Comité d'Audit comprend donc l'ensemble des membres du Conseil d'Administration, à l'exception du Président.

Le Comité d'Audit est notamment chargé d'assurer le suivi dans les différents domaines suivants : processus d'élaboration de l'information financière, contrôle interne et gestion des risques, contrôle légal des comptes annuels et indépendance des commissaires aux comptes.

Dans tous les cas, le comité doit rendre compte régulièrement au conseil d'administration de l'exercice de ses missions et l'informer sans délai de toute difficulté rencontrée.

2.2.1.3 Comité de direction

Le Comité de Direction de Coheris, responsable du pilotage opérationnel de l'entreprise, est notamment chargé de définir et d'impulser le dispositif de contrôle interne au sein de chaque direction.

A ce titre, ce comité est informé de manière hebdomadaire des éventuels dysfonctionnements et/ou insuffisances et/ou difficultés d'application, veille à mener les actions correctives nécessaires et appropriées et informe si nécessaire le Conseil d'Administration des points importants.

Au cours de l'année 2016, le Comité de Direction a été composé de :

- Nathalie Rouvet Lazare Président Directeur Général
- Thierry Engrand Directeur Clients
- Jean-François Menager Directeur Administratif et Financier
- Lucette Gaillard Chef Marketing Officer
- Christophe Debarre Chief Technical Officer
- Jean-Luc Malige Directeur Commercial (à compter du 1^{er} juin 2016)
- Gérard Duquesne Directeur Général Adjoint en charge du développement (jusqu'à son départ en juin 2016)

2.2.2 Identification et évaluation des risques

La Direction Générale de Coheris s'exerce par l'intermédiaire du :

2.2.2.1 Conseil d'Administration

Le Président Directeur Général représente la société dans ses rapports avec les tiers, avec les pouvoirs les plus étendus, sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires ainsi que des pouvoirs qu'elle réserve de façon spéciale au Conseil d'Administration, et dans la limite de l'objet social. Le Conseil d'Administration peut limiter les pouvoirs du Directeur Général, mais cette limitation est inopposable aux tiers.

Pouvoirs du Président Directeur Général

Le Conseil d'Administration n'a pas limité les pouvoirs du Président-Directeur Général.

2.2.2.2 Comité de Direction

Ce comité se réunit une fois par semaine. Il est présidé par le Président-Directeur Général.

Le Comité de Direction se réunit pour piloter l'activité et décider des plans d'actions nécessaires à l'atteinte des objectifs fixés dans le cadre du budget annuel et la mise en œuvre de la stratégie de Coheris.

Son ordre du jour comporte, de manière générale, les points suivants :

- activité commerciale, suivi et animation du portefeuille clients sur chaque segment (stratégiques et à potentiel), dynamique new business, carnets de commandes, carnets de prospects, mesures d'incitation,
- stratégie de mise en marché : direct, indirect, OEM,
- pilotage de la production : besoins, affectations, taux d'activité,
- pilotage de la roadmap produits,
- suivi du chiffre d'affaires,
- construction des budgets,
- analyse et suivi des KPI,
- questions relatives aux ressources humaines et à la politique sociale (formation, congés, absences, évolution des carrières ...),
- projets d'organisation,
- actions de communication, de marketing et de « lead generation »,
- suivi et analyse de la concurrence,
- lancement de nouvelles offres et pricing.
- management des équipes, mise en place des bonnes pratiques et optimisation de l'efficacité opérationnelle.

2.2.2.3 Comité d'audit

Son ordre du jour a comporté les points suivants :

- Revue des principaux risques identifiés et plans d'actions,

- Revue des risques et litiges provisionnés,
- Revue des principaux contrats honoraires
- Revue des comptes sociaux de Coheris,
- Revue des comptes IFRS de Coheris,
- Présentation des Commissaires aux comptes,
- Communication financière

Un procès-verbal a été établi après chaque séance et présenté au Conseil d'Administration suivant. Il reprend une synthèse des exposés, des interventions, des décisions prises et du suivi des actions demandées.

2.3 Procédures de contrôle interne mises en place

Le contrôle repose sur l'enregistrement, dans différents systèmes, d'informations soit au niveau opérationnel soit dans les services administratifs. Dans les services opérationnels, ces enregistrements servent à s'assurer de la qualité et de la productivité des moyens mis en œuvre. Dans les services administratifs, les objectifs visés sont l'émission des factures, l'établissement des fiches de paie et la comptabilisation des opérations.

2.3.1 Procédures relatives à la gestion administrative du personnel et aux éléments juridiques

Le traitement de la paie est centralisé au siège de la société au sein du service des ressources humaines. Des contrôles réguliers sont réalisés par la Direction Générale.

Les applications informatiques administratives utilisent des programmes standards et sont gérées par des collaborateurs de Coheris (comptabilité, administration des ventes, paie).

Les services opérationnels ont développé leurs propres outils de suivi. La comparaison systématique des données est effectuée au moins chaque mois et permet de détecter et de corriger les anomalies par le biais de recoupement des informations.

Le respect des législations et des bonnes pratiques commerciales est contrôlé par les services administratifs et juridiques sous l'autorité de la Direction Générale et de la Direction Financière :

- administration des ventes,
- comptabilité,
- contrôle de gestion,
- ressources humaines,
- juridique,
- etc.

Ces différents services ont vocation à intervenir dans divers domaines du droit dans le cadre notamment d'un processus consultatif. Ils ont par ailleurs en gestion, pour certains, un portefeuille de dossiers traités soit en mode préventif, soit en mode contentieux, soit en mode projet.

Le suivi de l'ensemble des dossiers est assuré par un reporting régulier permettant de piloter et de maîtriser au mieux les engagements et les risques juridiques et fiscaux de Coheris.

2.3.2 Procédures relatives au pilotage de l'organisation comptable et financière


2.3.2.1 Principes et points clés de l'analyse

Le traitement de l'information comptable et financière de Coheris est centralisé au niveau du siège de la société par le service comptabilité, l'administration des ventes et le contrôle de gestion.

Les procédures de contrôle sont essentiellement mises en œuvre par la Direction Générale et la Direction Financière.

La Direction Financière prend en charge l'arrêté des comptes sociaux de Coheris et la mise en cohérence des données comptables et financières ainsi que l'établissement des comptes IFRS. Elle s'appuie pour cela sur plusieurs principes :

- le respect des normes comptables et des règles de gestion de Coheris définies par le service Comptabilité et le service Contrôle de gestion.
- le suivi mensuel des informations relatives à la situation financière et comptable de la société.

- 
- le contrôle de gestion s'assure que les informations sont complètes et cohérentes en comparant les résultats des différents systèmes. Il analyse les comptes, prépare et critique les budgets et analyse les écarts entre les budgets et les réalisations.
 - le reporting mensuel sur la situation financière et comptable de Coheris.

2.3.2.2 Rôle du Comité de Direction, du Comité d'Audit et du Conseil d'Administration

Les principes comptables retenus qui ont un impact significatif sur la présentation des états financiers de la société ainsi que les principales options comptables et les choix effectués sont validés par le comité de direction, revus par les commissaires aux comptes puis expliqués et justifiés au Comité d'Audit ainsi qu'au Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration obtient toutes les informations qu'il juge utiles pour l'arrêté et/ou l'examen des comptes annuels et semestriels.

2.3.3 Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

2.3.3.1 Critères de qualité

La Direction Financière s'assure de la régularité et de la sincérité de l'information contenue dans les états financiers en s'appuyant sur les critères de qualité détaillés dans l'arrêté du 19 juillet 2006 portant homologation de norme d'exercice professionnel des commissaires aux comptes relative au caractère probant des éléments collectés.

2.3.3.2 Système de reporting

La tenue des comptes et la paie est effectuée par les collaborateurs de Coheris SA.

Le contrôle de gestion est tenu de réaliser mensuellement des reportings sur les comptes (résultats opérationnels, résultats analytiques, écarts par rapport au budget), sur l'analyse détaillée de leur production (effectif, taux d'activité, tarif journalier moyen, marges sur coûts directs), sur leurs perspectives commerciales à 3 mois et sur l'évolution de la trésorerie.

2.3.4 Liaison avec les Commissaires aux Comptes

La liaison avec les Commissaires aux Comptes est assurée conjointement par le Président Directeur Général et le Directeur Administratif et Financier.

La Direction Financière assure le suivi des travaux d'audit, la coordination des travaux des Commissaires aux Comptes et coordonne les missions accessoires.

Le Comité d'Audit s'assure également du suivi du contrôle légal des comptes et de l'indépendance des auditeurs légaux.

2.4 Communication

L'ensemble des référentiels d'organisation, de conduite et de management est mis à la disposition des unités opérationnelles et administratives via le site intranet de Coheris.

3. Pouvoirs du Président Directeur Général

Les pouvoirs du Président Directeur Général ne font l'objet d'aucune limitation : les statuts, l'acte de nomination du Directeur Général, aucune décision d'Assemblée ou du Conseil d'Administration n'ont apporté de limitation aux pouvoirs dévolus par la loi au représentant légal de la société.

4. Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale

Le titre V des statuts de la société Coheris SA en date du 28 novembre 2007, mis à jour le 25 juin 2009, puis le 17 juin 2015 décrit les modalités de participation des actionnaires à l'assemblée générale. Les statuts sont communiqués aux actionnaires conformément aux dispositions légales.

5. Publication des informations prévues par l'article L225-100-3 du Code de Commerce

Les informations prévues par l'article L225-100-3 du Code de Commerce sont exposées dans le rapport de gestion.

6. Plan d'action pour 2017

Les efforts entrepris depuis plusieurs exercices en vue de renforcer les moyens humains et techniques de contrôle et de suivi des risques, traduisent l'importance que la direction de Coheris attache au système de contrôle de l'entreprise. Les actions en vue de son amélioration et de son développement resteront l'une de ses préoccupations majeures.

Les principales actions prévues pour 2017 sont les suivantes :

- le suivi des points de vigilance mis en évidence par le Comité d'Audit et des plans d'actions engagés,
- le suivi des indicateurs du plan stratégique 2017/2020,
- les plans d'actions liés à la cartographie des risques produits, clients et RH.

Ces plans d'action devraient permettre de poursuivre :

- l'amélioration du contrôle interne,
- l'amélioration du pilotage de l'activité.

En outre Coheris mettra en place un process d'appel d'offre en vue du renouvellement du mandat d'un Commissaire aux Comptes selon les bonnes pratiques recommandées par Middenext

Le Président

COHERIS

Société Anonyme au capital de 2 274 230 euros
Siège social : 4 rue du port aux Vins - 92150 SURESNES
399 467 927 RCS NANTERRE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE **L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE** **DU 30 JUIN 2017**

L'an deux mille dix-sept,

Le trente juin,

A dix heures,

Les actionnaires de la société COHERIS, société anonyme au capital de 2 274 230 euros, divisé en 5 685 575 actions de 0,40 euros chacune, dont le siège est sis au 4 rue du port aux vins, 92150 SURESNES se sont réunis en Assemblée Générale Mixte, au siège social de la société COHERIS, sur convocation faite par avis inséré dans le BALO du 24 mai 2017, et dans le « Journal Spécial des Sociétés » du 14 juin 2017 (journal d'annonces légales).

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Madame Nathalie ROUVET LAZARE, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration (ci-après « Le Président »).

Madame Barbara MUS (représentant Coheris Actionnariat) et Monsieur Thierry ENGRAND, les deux actionnaires représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Jean-François MENAGER, Directeur Administratif et Financier de la société COHERIS, est désigné par le bureau comme secrétaire.

La société MAZARS, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoquée par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 8 juin 2017, est absente.

La société EREC ASSOCIES, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoquée par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 8 juin 2017, est représentée par Monsieur Guillaume BOUTIN.

Madame Véronique DOUCENE et Monsieur Denis HODENCQ, membres du comité d'entreprise, assistent à l'Assemblée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 2.360.729 actions représentant 2.434.231 droits de vote, sur les 5.685 575 actions auxquelles sont attachés 5.468.579 droits de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant le quorum requis par la loi, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer à titre ordinaire et à titre extraordinaire.

.../...

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition d'affectation du bénéfice de l'exercice 2016 faite par le Conseil d'Administration et décide d'affecter le bénéfice de 1.113.185,73 € de la manière suivante :

Résultat Net comptable 1.113.185,73 €
Affecté de la manière suivante :
Au compte report à nouveau 1.113.185,73 €

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'il n'y a pas eu de dividende distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à 100 % de voix.

.../...

Fin de l'extrait.

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.